



HAL
open science

L'esclavage à Ngazidja, Comores. Approche ethnohistorique

Sophie Blanchy

► **To cite this version:**

Sophie Blanchy. L'esclavage à Ngazidja, Comores. Approche ethnohistorique. Henri Médard; Marie-Laure Derat; Thomas Vernet; Marie-Pierre Ballarin. *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'océan Indien*, Karthala/CIRESC, pp.329-360, 2013, 978-2-8111-0913-4. hal-01609821

HAL Id: hal-01609821

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01609821v1>

Submitted on 4 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur du 18 octobre 2010

Publié en 2013, L'esclavage à Ngazidja, Comores. Approche ethnohistorique, in M-L. Derat, T. Vernet, M-P. Ballarin et H. Médard (éd.), *Traite et esclavage en Afrique Orientale et dans l'Océan Indien*, (Paris, Karthala), ch. 13 : 329-360.

L'ESCLAVAGE A NGAZIDJA (COMORES). Approche ethnohistorique

Sophie Blanchy
Université de Paris Ouest-Nanterre La Défense
CNRS. Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

L'esclave est à la fois un item commercial qui s'achète et qui se vend, et un outil de production qui découle de rapports sociaux profondément inégalitaires. Il semble que pendant longtemps les Comores, quatre petites îles placées sur les routes commerciales maritimes arabo-musulmanes puis européennes dans l'océan Indien, jouèrent principalement un rôle d'escales pour des réseaux régionaux de commerce dans lesquels l'esclave faisait partie des marchandises traitées. Les marins européens ont décrit les échanges régionaux qu'ils observaient aux Comores. Ils fréquentaient surtout l'escale d'Anjouan, et pendant un temps Mohéli, plus que Ngazidja (la Grande Comore) et Mayotte. Les grands propriétaires fonciers employaient eux-mêmes de la main d'œuvre servile, et la demande en vivres des Européens a eu des effets sur l'organisation de la production agricole à Anjouan et dans tout l'archipel. La circulation des hommes se faisaient également dans les réseaux de transmission du savoir islamique qui recoupaient ou redoublaient ceux du commerce.

La traite des esclaves, et plus tard des engagés, fut à la fois augmentée par la demande européenne des XVIII^e et XIX^e siècles et combattue par les nations abolitionnistes, la Grande Bretagne en tout premier lieu. Les intérêts contradictoires des acteurs européens et autochtones s'appuyaient sur des motifs et des valeurs divers. Après la prise de possession de Mayotte par la France, l'abolition de l'esclavage y fut déclarée en 1846, et fut suivie d'une opération de rachat. Dans les autres îles, cette déclaration fut faite à la suite de l'instauration des protectorats, à Anjouan en 1891, à Mohéli en 1902 et à Ngazidja en 1904¹. Aux Comores comme à Madagascar, le statut d'esclave subsiste aujourd'hui comme une catégorie stigmatisante dans les représentations de la différenciation sociale, avec des conséquences économiques, politiques et culturelles².

Après avoir évoqué la place de la traite des esclaves dans les réseaux régionaux de commerce auxquels les Comores prenaient part, cet article centré sur Ngazidja montrera comment, au XIX^e siècle, les rois comoriens manoeuvrèrent pour contrôler cette source de revenus tout en obtenant le soutien de nations européennes. Il soulignera l'ambiguïté des entreprises coloniales, françaises en particulier, impliquées à la fois dans l'engagement de main d'œuvre et dans la régulation des trafics de travailleurs. Il montrera finalement comment au XX^e siècle à Ngazidja les descendants d'esclaves se sont dotés eux-mêmes d'institutions leur permettant de s'intégrer comme citoyens dans la société de l'île³.

¹ J. MARTIN, « L'affranchissement des esclaves de Mayotte », 1976, J. MARTIN, *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, 1983, A. SIDI, « L'esclavage dans le système de plantation coloniale aux Comores au XIX^e siècle », 2000.

² S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja » 2005, S. EVERS, *Constructing History, Culture and Inequality. The Betsileo in the Extreme Southern Highlands of Madagascar*, 2002, L. RAZAFINDRALAMBO, « Inégalité, exclusion, représentations sur les Hautes Terres centrales de Madagascar », 2005. A Madagascar, l'abolition fut déclarée par les Français en 1897, mais auparavant la reine malgache avait signé en 1865 avec les Britanniques un traité d'arrêt de l'importation d'esclaves, puis avait déclaré en 1874 l'émancipation des esclaves néanmoins introduits depuis cette date, et en 1877 enfin l'émancipation de tous les esclaves introduits à Madagascar (dits Masombika) quelle que soit la date de leur arrivée (J.-P. DOMENICHINI & B. RAMIARAMANANA, « 1877: une abolition de l'esclavage? », 1997).

³ Voir S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja » 2005 pour une analyse des représentations de l'esclavage à Ngazidja dans les rapports sociaux contemporains.

1. Les Comores dans le réseau commercial régional, XVI^e-XIX^e siècles.

Situées à égale distance des îles de Mozambique et de Kilwa à l'ouest, et de Madagascar à l'est, les Comores étaient à la croisée des routes régionales de traite d'esclaves⁴. La traite organisée dans l'aire swahilie de 1500 à 1770, avant qu'explose la demande des plantations sucrières des Mascareignes, était plus importante en volume que la plupart des travaux l'ont laissé entendre, et c'est de Madagascar que venaient le plus grand nombre d'esclaves⁵. Les Swahilis se sont engagés massivement dans le commerce des esclaves quand les Portugais se sont emparés au XVI^e siècle de celui de l'or et de l'ivoire. Dès la fin du XVI^e siècle, cette traite participa à la prospérité des villes de la côte nord-ouest de Madagascar et joua également un rôle majeur aux Comores⁶.

L'archipel participa dès le début de son peuplement aux échanges commerciaux régionaux. Du VIII^e au XIII^e siècle, il avait des relations directes avec Madagascar et indirectes avec le Proche Orient, notamment par Zanzibar et l'archipel de Lamu, et peut-être même avec l'empire austronésien de Srivijaya qui échangeait des esclaves et du fer avec l'ouest de l'Océan Indien⁷. Les Comores exportaient des perles, des vivres⁸, et surtout de l'écaille de tortue⁹. Après un creux au XIII^e siècle, l'archéologie révèle un changement survenu au XIV^e siècle : les villes se multiplièrent et l'islam se répandit dans tout l'archipel¹⁰.

Des réseaux de circulation et d'échange anciens reliaient au XVI^e et XVII^e siècle le Nord-Ouest de Madagascar, les Comores, l'archipel de Lamu et l'Hadramawt (Arabie du Sud). Ils échappaient à l'autorité des positions portugaises de la côte africaine centrée sur le contrôle de l'or et de l'ivoire. De Madagascar sortaient de manière continue des esclaves, prisonniers faits lors des guerres de l'intérieur, dont l'exportation était assurée par les marchands musulmans *antalaotra* des villes du Nord-Ouest. Les acheteurs étaient des marchands swahilis, musulmans installés dans les villes de la côte est-africaine et des îles, très proches des *Antalaotra* (ceux-ci partageaient avec les Swahilis le même mythe *shirazi* de fondation)¹¹. Les échanges des Comores avec le Mozambique étaient également bien établis. Des colons portugais y participaient et certains pensèrent même établir des postes dans les îles¹². Les Européens de passage croisèrent des interprètes portugais à Ngazidja et Anjouan et comoriens à Mohéli¹³, île qui fournissait régulièrement des vivres au Mozambique. On sait peu de chose sur l'implication des Portugais dans la traite servile : ils utilisaient eux-mêmes des esclaves au XVI^e et XVII^e et fournissaient les marchés américains, mais c'était peu de chose comparé à la demande venant d'Arabie et d'Inde, pour laquelle les Comoriens apparaissent comme intermédiaires actifs, notamment grâce à la position de leurs îles sur les circuits maritimes déterminés par les vents de moussons¹⁴. Des relations régulières avec la mer Rouge et l'Inde sont avérées au XVII^e s. Des témoignages rapportent que le « roi » de Mohéli était déjà allé en Arabie et faisait chaque année un voyage à la côte africaine¹⁵. Le gujerati et le hindi étaient compris à Anjouan en 1636¹⁶. Au XVII^e, les Anglais de Surate suggérèrent à la Compagnie anglaise des Indes d'obliger chaque navire à acheter des esclaves à leur passage aux Comores, arguant qu'il serait facile de les troquer contre des tissus. La première mention

⁴ T. SPEAR, « Early Swahili History reconsidered », 2000, E. A. ALPERS, *Ivory and Slaves in East Central Africa : Changing patterns of international trade to the later nineteenth century*, 1975

⁵ T. VERNET, « Le commerce des esclaves sur la côte swahilie, 1500-1750 », 2003.

⁶ T. VERNET, « Le commerce des esclaves sur la côte swahilie, 1500-1750 », 2003, p 94.

⁷ C. ALLIBERT, « Cités-Etats et têtes de pont dans l'archipel des Comores » 1992.

⁸ Dont faisait partie sans doute, dès cette époque, le riz de Madagascar (communication orale de T. Vernet).

⁹ L.-M. DEVIC, *Le pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Âge*, 1975, réédition de 1883, p 187.

¹⁰ H. WRIGHT, « Early Islam, oceanic trade and town development on Nzwani: the Comorian Archipelago in the XIth-XVth centuries A.D », 1992.

¹¹ T. VERNET, « Slave trade and slavery on the Swahili coast (1500-1750) », 2009, pp 42-49.

¹² M. NEWITT, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », p 148.

¹³ En 1591, les portugais et les habitants de Ngazidja arrivaient à communiquer, soit en portugais, soit en comorien ou en swahili. James Lancaster, un pirate britannique, utilisa comme interprète à Ngazidja un jeune lusitanien capturé sur barque portugaise près du cap d'Ambre (Madagascar). (GRANDIDIER, *COACM*, t.1, 1903, pp 160-163). Voir aussi les témoignages de Alexander Sharpey en 1608 à Ngazidja et Sir Thomas Roe en 1615 à Anjouan, dans GRANDIDIER, *Collection d'ouvrages anciens concernant Madagascar (COACM)*, t. 1, 1903, pp 281-285 et pp 310-320. M. NEWITT, 1983, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade... », p 148.

¹⁴ M. NEWITT, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », 1983, p 148-150.

¹⁵ GRANDIDIER, *COACM*, t. I, 1903, pp 310.

¹⁶ Peter Mundy en 1636 dans MOLET, L. and SAUVAGET, A., « Les voyages de Peter Mundy au XVII^e siècle », 1968.

d'un tel achat d'esclaves date de 1636¹⁷. En 1643, le navire britannique Advice espérait trouver de vigoureux noirs à Mayotte mais un bouleversement politique l'empêcha d'en acheter¹⁸. Il alla alors à Anjouan, mais n'avait plus assez de marchandises à troquer, les noirs y coûtant « pas moins de vingt réaux de huit la tête ».

Les écrits européens produits à partir du XVI^e siècle montrent que chacune des îles Comores jouait dans la traite un rôle différent dû à ses caractéristiques géographiques et à son organisation politique. La rade de Mutsamudu à Anjouan fut fréquentée par tous les navires, alors que le lagon de Mayotte, protégé par sa barrière de corail, et les côtes de Ngazidja, étaient d'accès moins aisés. De plus cette île dépourvue d'eau douce. Mohéli était également appréciée pour sa baie de Fomboni et en 1614 la Commission de la Compagnie anglaise des Indes recommandait cette escale aux capitaines des flottes en partance.

À l'époque des premières sources européennes, des familles musulmanes jouaient un rôle politique et économique dominant dans les îles. Ngazidja et Anjouan, organisées en royaumes souverains, se montrèrent à bien des égards complémentaires. Les nombreux rois de Ngazidja s'affrontaient souvent entre eux, tandis que celui d'Anjouan, unifiée, tentait d'imposer son joug à Mayotte et à Mohéli. Anjouan était très ouverte sur le réseau régional des cités marchandes de la côte swahilie grâce à son élite urbaine qui revendiquait une origine arabe et *sharif*¹⁹. Le relatif isolement de Ngazidja était en partie compensé par les nombreux mariages entre ses grands matrilignages et les *sharif* anjouanais. Ceux-ci étaient systématiquement recherchés par les grandes maisons matrilineaires de Ngazidja qui, au XVIII^e et XIX^e siècles, confortèrent par ces unions leur puissance économique (revenus et contacts commerciaux) et symbolique (autorité et prestige)²⁰. La richesse qui circulait au sein de l'élite, notamment à l'occasion des mariages, était essentiellement constituée d'esclaves et de bétail, comme le décrit Ovington en 1689 en observant un important don nuptial remis par un notable à une fille de la famille régnante d'Anjouan²¹. Les mariages permettaient aussi d'entretenir les liens économiques entre les îles et d'assurer de solides soutiens politiques dans un contexte de rivalité permanente. Ces réseaux constituaient sans nul doute des cadres pour la circulation des esclaves dans et hors de l'archipel. La manière dont l'archipel répondit à la demande des Européens en vivres frais montre le rôle de pivot joué par Anjouan et Mohéli dans la circulation interne des biens exportés²².

Les sources historiques n'offrent que des réponses partielles aux questions sur l'origine des esclaves présents dans l'archipel, l'usage auquel ils étaient destinés et les identités de ceux qui se chargeaient de leur commerce. Dès 1521, d'après des rapports portugais, des commerçants des Comores achetaient à Madagascar des esclaves, ainsi que du riz, de la viande et du bétail, pour les revendre aux bateaux touchant l'archipel²³. Un texte de Piri Reis, commandant de la flotte turque en Océan indien, datant aussi de 1521, décrit les « cinq îles » de Madagascar et des Comores comme centre de transit d'esclaves réexportés vers le Yémen ; la population était « blanche et noire », musulmane « chafii »²⁴. On peut faire l'hypothèse, à partir de ce texte, que les esclaves malgaches amenés aux Comores y étaient acculturés et peut-être convertis à l'islam avant d'être réexportés²⁵.

¹⁷ A. MOLET-SAUVAGET, *Documents anciens sur les îles Comores II (1591-1810)*, 1995, p 38.

¹⁸ « Les gens avaient tué leur roi 22 jours avant notre arrivée et en avaient fait un autre, de sorte que nous ne pûmes nous procurer que trois noirs ». (A. MOLET-SAUVAGET, *Documents anciens sur les îles Comores II (1591-1810)*, 1995, p38)

¹⁹ Descendant du Prophète en ligne masculine. Des membres de lignages *sharif* du Yémen arrivèrent à Anjouan au XVII^e siècle, à Ngazidja au XVIII^e. B. G. MARTIN, « Arab Migrations to East Africa in medieval Times », 1975.

²⁰ Pour une présentation détaillée de la société de Ngazidja, voir S. BLANCHY, *Maisons des femmes, cités des hommes. Filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, 2010.

²¹ Ovington en 1689 dans GRANDIDIER, *COACM*, 190 ? t. 3, p 462; M. NEWITT, «The Comoro Islands in Indian Ocean Trade...», 1983, p 155.

²² Au XVII^e siècle, les éleveurs de Ngazidja fournissaient à Anjouan une partie des bêtes qui étaient revendues par centaines aux navires européens (M. NEWITT, «The Comoro Islands in Indian Ocean Trade...», 1983, p 152).

²³ T. VERNET, « Slave trade and slavery on the Swahili coast (1500-1750) », 2009, p 43.

²⁴ Ce témoignage reste intrigant : « 3. ils élèvent les esclaves comme agneaux et moutons / Ils possèdent certains de ces esclaves depuis longtemps et d'autres depuis peu de temps / 4. Il arrive qu'une personne puisse en posséder un millier/ Femelles et mâles sont élevés comme des bêtes / 5. Crois le leurs fils et files / Sont continuellement vendus... / 6. Des gens de mer arrivent et les prennent / Dans des navires et les emmènent / 7. Sache qu'ils les vendent au Yémen ô ami / Ils arrivent jusqu'à Jeddah... » (C. ALLIBERT, « Une description turque de l'océan Indien occidental dans le Kitab-i Bahrije de Piri Re'is (1521) », 1988, p 27). Le voyage, que Piri Reis n'a peut-être pas fait lui-même, pourrait être antérieur à 1506 car il signale la ville de Sada sur la côte ouest malgache sans faire état de sa destruction avérée à cette date.

²⁵ T. VERNET, « Slave trade and slavery on the Swahili coast (1500-1750) », 2009, p 43.

Les esclaves décrits à Ngazidja par Lobo de Sousa en 1557 étaient-ils d'origine malgache ou africaine ? La société se composait de Swahilis et d'autochtones libres²⁶. Des « musulmans arabes » (Mouros Arabios) venus des cités swahilies et mariés à des femmes autochtones formaient l'élite. Ils exportaient des productions agricoles spécialisées (gingembre) vers l'Arabie d'où venaient des navires, et possédaient des esclaves. « Les Cafres y sont très noirs et les femmes aussi y ont le teint foncé ; ils portent sur le front des tatouages par brûlures comme les Abyssins et sont de bons esclaves »²⁷. Le général français Beaulieu décrit de même en 1620 des insulaires « marqués d'un fer chaud aux tempes ou proches d'icelles et au milieu du front. » Ce détail des tatouages pourrait évoquer ceux que décriront au début du XIX^e siècle des récits de voyage au Mozambique : chaque tribu ayant son tatouage distinctif, les marchands d'esclaves pouvaient dire au premier coup d'œil à laquelle appartenait sa victime²⁸. Mais on apprend par un témoignage de 1664 que les esclaves enlevés par les commerçants musulmans (les « Arabes ») à Madagascar - plus de mille chaque année - étaient marqués au fer chaud sur le front avant d'être et revendus à Anjouan et en mer Rouge²⁹.

L'arrivée d'Africains à Ngazidja est rapportée par les traditions locales qui condensent des mémoires d'époques différentes. Elles mentionnent d'une part des gens libres, d'autre part des esclaves qui auraient été amenés d'Afrique par des Portugais (*warenu*). Selon certaines versions, le premier à venir fut un Africain libre nommé Djounga, premier fondateur de villages à Ngazidja, suivi après sa mort par des Portugais qui s'installèrent à Bandamadji³⁰ en amenant des esclaves pour la plupart *makua*. Certains de ceux-ci s'enfuirent et fondèrent les villages de Mohoro, Nyumamilima et Kurani³¹. D'autres récits inversent l'ordre d'arrivée des deux populations : des Portugais firent d'abord débarquer à Shindrini des africains *wanyika* qui furent les premiers habitants, puis amenèrent à Male un deuxième groupe dont le chef était Mdjonga ou Mdjongwe³². Mais ces mythes semblent mêler la mémoire traumatique de l'esclavage des XVIII^e et XIX^e siècles à des traditions plus anciennes.

Dans une description datant de 1615 de la population de Mitsamihuli, au nord de Ngazidja, la différenciation sociale que révèle le costume, entre une classe supérieure peu nombreuse et l'ensemble de la population, est difficile à interpréter : « Les indigènes.../... vont pour la plupart tout nus, même les femmes ne cachent presque rien. Ceux qui portent des vêtements ont des robes à la manière des Arabes dont ils parlent la langue. Leurs maisons sont assez commodes. Ils sont musulmans et très attachés à leur religion »³³. Newitt suggère que les gens peu vêtus étaient « imparfaitement islamisés »³⁴.

D'autres textes européens indiquent que les Comoriens se réduisaient mutuellement en esclavage à l'occasion de leurs nombreuses guerres. Le Général de Beaulieu nota à Ngazidja en 1620 : « Les quatorze ou quinze roitelets de l'île (...) se font la guerre pour se rendre esclaves les uns des autres, qu'ils vendent aux Portugais et autres nations »³⁵. Dans un croquis de l'île de Ngazidja datée du XVII^e siècle, une vignette mentionne : « Il y a sur ladite île 12 rois qui sont généralement en guerre les uns contre les autres. Ceux qui sont pris sont vendus comme esclaves aux vaisseaux arabes qui viennent là pour cela, comme aussi de Johanna [Anjouan] dans le même but »³⁶. Ce type de témoignage pose

²⁶ Dans leur *Collection d'ouvrages anciens concernant Madagascar (COACM)*, A. et G. Grandidier traduisent le portugais Mouros par Arabes alors qu'il s'agit dans ce contexte de Musulmans swahili ou comoriens. Voir T. VERNET, « Slave trade and slavery on the Swahili coast... », 2009, p. 65 n. 31 qui souligne la nécessité de revenir aux textes originaux.

²⁷ Lobo de Souza dans GRANDIDIER, *COACM*, 1903, t. I, p. 97.

²⁸ E. ALPERS, *Ivory and Slaves in East Central Africa : Changing patterns of international trade to the later nineteenth century*, 1975, qui cite W. F. W. OWEN, *Narratives of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, London, 1833, I, p. 295.

²⁹ Témoignage du R. P. Barreto cité par H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, 1972, p. 85. Ils étaient revendus par ces marchands quatre fois leur prix à Anjouan et 25 fois en mer Rouge.

³⁰ Le rôle dévolu aux Portugais n'est peut-être pas à prendre au pied de la lettre, mais on a quelques indices de leur passage dans l'archipel. Le texte de Piri Reis mentionne qu'en 1521 les Portugais avaient mis des hommes à Magota (Mayotte) et Lobo de Souza rapporte que quelques années avant son passage à Ngazidja en 1557, un marchand portugais avait envisagé de fonder un établissement commercial et agricole dans cette île et en avait obtenu licence de Don Sebastien, mais que son projet ne connut aucune suite. (GRANDIDIER, *COACM*, t. I, 1903, p. 97).

³¹ Récit de Swalihi, fils du roi Uma Dari, noté par écrit en 1917 par l'administrateur colonial Pechmarty. Manuscrit conservé aux Archives de la Bibliothèque Universitaire d'Ankatso, Antananarivo, Fonds Local Océan Indien, FL 18105.

³² Rapporté par Said Hussein dans S. CHOUZOUR, « Histoire et sociologie de Ngazidja », 1982.

³³ Chapelain Edouard Terri, in GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, p. 98.

³⁴ M. NEWITT, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », 1983, p. 153.

³⁵ GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, p. 366.

³⁶ A. MOLET-SAUVAGET, *Documents anciens sur les îles Comores I (1591-1810)*, 1994, p. 61.

problème car il semble que nulle part sur la côte swahilie les musulmans libres ne se traitaient ainsi³⁷ : faut-il comprendre que les vainqueurs s'emparaient des esclaves des vaincus, comme de leurs autres biens, ou que les dominés « imparfaitement islamisés » étaient également bons pour la traite ?³⁸ D'autres témoignages, plus tardifs, vont en effet dans ce sens : en 1783, d'après un marin britannique, le sultan d'Anjouan et son conseil, manquant d'esclaves pour la prochaine moisson de riz, projetaient d'attaquer Mayotte pour se partager les prisonniers³⁹. En 1790, le fils du vieux roi d'Anjouan monta deux expéditions sur Mayotte et Mohéli pour fournir des esclaves à un négociant de Port-Louis⁴⁰. W Jones observait de même en 1783 qu'à Anjouan, les paysans avaient un statut quasiment servile, et que l'élite n'avait pas de scrupule à les asservir et à les vendre. Leurs conditions de vie étaient assez proches de celles des esclaves urbains, et c'est ensemble qu'ils se soulevèrent en 1774, révolte matée avec aide des Britanniques de la Compagnie. Un manuscrit britannique de la fin du XVII^e siècle décrivait déjà comment les villages, régulièrement taxés par le roi et les villes, devaient en plus fournir les vivres à la demande selon les besoins des bateaux en escale⁴¹.

Anjouan et Mohéli apparaissent comme bases principales des commerçants musulmans qui assuraient le transit des esclaves aux Comores. « Au XVII^e siècle, les Mohéliens acheminaient ainsi des cargaisons d'esclaves jusqu'à Malindi ; d'autres esclaves, achetés à Madagascar au prix de 9 ou 10 piastres per capita, étaient amenés à Mohéli où ils étaient revendus dix fois plus cher aux Portugais de Mozambique »⁴². Certains détails montrent que les dirigeants contrôlaient le marché des esclaves et des boeufs. En 1619 un voyageur britannique fit escale à Mohéli, et nota qu'à Miringoni, « méchant petit village composé de huttes de paille », il y avait un Shabander [Chahbender ou chef de douane] nommé Ali Kusari, « tout noir .../...mais d'un esprit subtil et marchand adroit »⁴³. Le roi lui-même, en réalité un gouverneur placé par Anjouan qui contrôlait Mohéli au XVII^e siècle, avait sa flotte marchande, ou du moins accordait sa protection aux commerçants maritimes basés chez lui. Le nombre d'esclaves qui passaient par Anjouan et Mohéli n'est pas très important mais le commerce florissant et payé en piastres⁴⁴. Il contribuait au développement d'une bourgeoisie urbaine marchande arabisée et lettrée.

La population de Ngazidja semblait moins rompue aux négociations commerciales. Beaulieu vit à Mitsamihuli en 1620 des boutres de musulmans (des « Arabes ») « de la Mekke⁴⁵ » et de Lamu, chargés de riz, de viande fumée et d'esclaves (certains provenant de Mayotte). Beaulieu constata que des marchands musulmans de Mohéli officiaient comme intermédiaires pour les gens de Ngazidja, « noirs et bonnes gens », qui avaient du mal à se passer d'eux, car les Européens ne faisaient pas souvent relâche dans leur île, et que ces insulaires « ne savaient ni vendre ni acheter, ce que lui confirmèrent les marchands⁴⁶. Il était très long d'obtenir d'eux les denrées demandées, et les commerçants des boutres se révélèrent vite incontournables : déjà, le premier jour de l'escale, Beaulieu les avait utilisés pour faire porter au roi [de Mitsamihuli] un présent de couteaux. Plus tard, il trouva plus rapide d'acheter du riz à un autre boutre plutôt que d'attendre les Comoriens. A. Moutailler s'interroge sur le rôle de cet intermédiaire entre le roi et les étrangers, et sur l'existence possible de

³⁷ T. VERNET, communication orale.

³⁸ De même que les non musulmans : en 1710 les Mahorais vendent aux commerçants musulmans des marins européens qu'ils avaient faits prisonniers (J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. I, p 392).

³⁹ W. JONES, 1807, « Remarks on the Island of Hinzuwan or Johanna », *Asiatic Researches*, 2, qui raconte son escale à Anjouan en 1783, cité par J.-C. HEBERT, « Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores... », 1983, p 44, n. 23. Les mots chef, roi ou sultan renvoient au comorien *mfaume*, traduit différemment selon les sources d'archives.

⁴⁰ Dépit par l'échec de ces projets, le traitant captura par trahison des notables anjouannais que le roi dut racheter en échange d'esclaves. CAPMARTIN & COLIN, *Essai sur les îles Comores, Annales des Voyages de Malte-Brun*, t. XIII, 1810-1811, pp 144-145, cité par J.-C. HEBERT, « Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores... », 1983, p 18.

⁴¹ M. NEWITT, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », 1983, p 155 n. 55.

⁴² Escale de Peyton et Roe à Mohéli dans GRANDIDIER, *COACM*, t. 2 p 89 ; G. P. S. FREEMAN-GRENVILLE, *The French at Kilwa Island*, 1965, p 129 ; J. MARTIN, *Comores: quatre îles...*, 1983, t. I, p 395 n. 51.

⁴³ Th. Hebert à bord du Charles dans GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, pp 396-404 ; A. MOLET-SAUVAGET, *Documents anciens sur les îles Comores I (1591-1810)*, 1994, p 16.

⁴⁴ J. MARTIN, *Comores: quatre îles...*, 1983, t. I, p 401, n. 51.

⁴⁵ Comprendre de l'Hadramawt, et peut-être du Yémen et de la mer Rouge.

⁴⁶ Ils lui auraient expliqué : « Avec ces nègres-ci on ne pouvait conclure un marché de demi-réal [2 fr 50] en une journée, étant de ce naturel que, s'ils ont affaire d'une coudée de toile, ils amèneront tous leurs parents, amis et voisins pour consulter s'ils la doivent acheter, si elle est bonne et à raisonnable prix, et par conséquent qu'ils la peuvent acheter » (GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, pp 357-8).

droits de douane perçues par le roi sur les transactions⁴⁷. En 1615, un Britannique, après avoir mis dix jours à trouver la plage du nord de l'île (Mitsamihuli), observait que les Comoriens, avant de troquer, allaient demander à leur roi la permission de commercer⁴⁸. On peut aussi se demander, à la lumière de ce qu'on sait du XIX^e siècle, si ce commerçant n'était pas lié, non seulement par les affaires, mais aussi par le mariage, au matrilignage dominant (les Matswa Pirusa dans cet exemple).

La demande de vivres des Européens, toujours plus forte que l'offre, eut des effets sur l'économie et la politique comoriennes. Elle poussa les familles musulmanes des villes côtières à étendre au XVII^e s leur contrôle sur l'arrière pays agricole et à y placer des esclaves pour devenir producteurs directs des vivres. Ce processus fut beaucoup plus marqué à Anjouan. En 1783 le roi d'Anjouan expliquait à William Jones comment fonctionnait l'économie de son île : celle-ci offre peu de ressources, mais avec l'argent des navires européens en escale, les Anjouanais achètent des armes, et des produits indiens de Bombay, puis les troquent à Madagascar et au Mozambique contre des tissus, lesquels servent à acheter esclaves, bétail et riz ramenés à Anjouan⁴⁹. D'après un témoignage de 1743 confirmé en 1772⁵⁰, certains achats se payaient en cauris dont Anjouan était productrice : ces petits coquillages étaient pêchés depuis le début du XVIII^e et exportés par des navires venant de l'Inde⁵¹. Les esclaves, d'après M. Newitt⁵², étaient une marchandise comme une autre dans le commerce mené par les Comoriens. La stabilité surprenante des prix des denrées explique par la stratégie des Comoriens, qui préféraient s'assurer le soutien d'Européens afin d'y faire appel lors des conflits locaux. Anjouan avait acquis une position dominante dans l'archipel en monopolisant le commerce avec les Britanniques et leur protection politique. Grâce ce capital commercial acquis, elle avait mis les autres îles à la fin du XVIII^e en position de véritables satellites économiques. Mais les razzias malgaches et les effets des guerres franco-britanniques allaient changer la situation.

A cette époque, la demande en esclaves des Mascareignes, qui s'approvisionnaient sur la côte orientale de Madagascar, augmenta et se tourna vers le marché africain. Les Comores jouaient toujours un rôle, si l'on en croit B. de Froberville. Il écrivait vers 1800 que les commerçants « arabes » d'Anjouan prenaient depuis deux siècles⁵³ des esclaves sur la côte africaine et, après les avoir gardés en dépôt « aux îles d'Anjouan », les transportaient dans leur comptoir de Bombetoka au Nord-Ouest de Madagascar. De là, ils étaient acheminés par la terre sur la côte orientale pour le marché des Mascareignes. Les esclaves achetés à cette époque à l'île de Sainte Marie venaient presque tous d'Anjouan⁵⁴.

Une culture commerçante s'était développée dans le port anjouanais de Mutsamudu où piastres et thalers circulaient. Les Anglais y passant très fréquemment, les princes et intermédiaires de commerce s'affublaient de noms et de titres britanniques qui donnaient aux visiteurs une impression de proximité culturelle⁵⁵. Anjouan restait tête de pont des échanges et jusqu'au XIX^e siècle elle fut le principal correspondant politique et commercial des Portugais de Mozambique d'une part et des rois sakalava d'autre part⁵⁶. Lors de la famine dans le sud-est de l'Afrique en 1831, il fut fait appel aux boutres des rois de Ngazidja, de Ndzwani et de Bombetoka pour amener des vivres. Puis ces échanges diminuèrent et après 1832, ils ne s'orientèrent plus que vers le commerce des esclaves. L'augmentation drastique de celui-ci avec la demande des plantations européennes transforma les circuits marchands et bouleversa en chaîne les sociétés de la région (Shepherd 1980, Larson 1996).

Au début du XIX^e siècle, l'île de Ngazidja est décrite comme misérable à cause de la rareté des items de luxe, par contraste avec Anjouan. Ngazidja, à cette époque, était complètement délaissée par

⁴⁷ A. MOUTAILLER, *Le trafic commercial des îles Comores à l'époque pré-coloniale*, 1974.

⁴⁸ Edouard Terri, chapelain de l'ambassadeur Thomas Roe, GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, p 98.

⁴⁹ B. DUBINS, 1968, « Historical Influences on Comoro Islands », p 4 ; A. MOUTAILLER, *Le trafic commercial des îles Comores...*, 1974, p 171

⁵⁰ J.-H. GROSE, *A voyage to the East-Indias*, London 1772, 3d edition (BN. 8° Nt 714) cité par MOUTAILLER, *Le trafic commercial des îles Comores*, 1974, p 169

⁵¹ Bien qu'ils soient moins beaux que ceux des Maldives, le bénéfice était de 200%. *Voyage de Bengale*. Relation de Matthieu de Gennes, 1743, ms. 11, Bibliothèque du port de Toulon (462p), cité par A. LOMBARD-JOURDAN, « Une description inédite des îles Comores (1743) », 1980, p 191.

⁵² M. NEWITT, «The Comoro Islands in Indian Ocean Trade ...», 1983, pp 152-160.

⁵³ Ce flux avait sans doute toujours existé mais prenait de l'importance.

⁵⁴ J.-C. HEBERT, « Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores », 1983, pp 8 et 9.

⁵⁵ J. PRESTHOLDT, «Similitude and Empire: On Comorian Strategies of Englishness», 2007.

⁵⁶ E. A. ALPERS, « Cités-Etats et têtes de pont dans l'archipel des Comores », 2001, p 75.

le trafic maritime européen et ne prenait part qu'indirectement à ce réseau commercial ; la monétarisation des échanges ne la concernait guère. Rien dans les sources n'indique qu'elle importait des esclaves ; si cela était, il s'agissait de nombres limités. On apprend cependant, par des déportés jacobins français qui cherchaient à fuir les Comores et résidèrent quelque temps à Ikoni en 1803, « qu'en l'espace de quelques mois, deux chelings ont quitté la Grande Comore pour Mascate et deux autres pour Zanzibar », ce qui indique que l'île était le centre d'un cabotage assez actif⁵⁷. Il existait en effet au XIX^e un trafic commercial dense par boutre que les sources européennes n'ont pas décrit⁵⁸.

Dans les réseaux d'échanges prenait place également la circulation des savants religieux et de leurs élèves⁵⁹, parfois intimement mêlée aux autres commerces. Saïd Bakari, qui régna deux fois sur le Bambao (Ngazidja) vers 1880⁶⁰, avait plusieurs correspondants au Mozambique, parmi lesquels un agent pour le commerce d'esclaves, Modohama [Mdahoma] et un nommé Molidi, dont le neveu était venu faire des études auprès d'un maître à Mwali. Quand il demanda à Molidi de surveiller pour lui des esclaves restés au Mozambique, c'était sans doute en échange de services que des apparentés rendaient à l'étudiant à Mwali. Des relations d'amitié et d'affaires de type parental s'installaient dans l'élite musulmane lettrée des deux rives du canal de Mozambique. On a les traces de plusieurs mariages de Comoriens dans des familles de la côte mozambicaine⁶¹. A la fin du XIX^e siècle les réseaux des confréries Qadiri et Shadhili se développaient aussi entre Zanzibar, Mozambique et les Comores, surtout avec Moroni et Ikoni à Ngazidja.

Le commerce des esclaves n'enrichissait néanmoins qu'une toute petite élite à Ngazidja, où le XIX^e siècle fut surtout une période de guerres, de violences et de famine, entre les razzia malgaches interrompues vers 1820 et les conflits internes qui durèrent jusqu'à la colonisation. En 1847, Passot, écrivait après son passage à Ngazidja : « La misère est telle dans cette île que toute la population émigrerait pour un sac de riz ou un morceau de pain »⁶². Le commandant Bonfils confirme en 1852, alors que la guerre faisait trêve, que l'île était en proie à la famine⁶³. Comme le note Gevrey en 1867, ce n'était pas seulement à l'arrêt de la traite que les habitants devaient leur pauvreté de l'époque⁶⁴.

Les sources locales donnent quelques indications sur la place des esclaves dans la société ancienne de Ngazidja. Celle-ci était organisée en royaumes relativement autonomes, eux-mêmes composés de cités hiérarchisées. Les groupes de guerriers de chaque cité d'un royaume se concurrençaient à travers leurs « champions », et aux XVIII^e et XIX^e siècles, les matrilignages s'enorgueillissaient des prestigieux combattants qu'ils avaient fournis à leurs rois pour la construction ou la défense du pays. Les jeunes s'entraînaient en organisant des joutes⁶⁵. En 1620 le général de Beaulieu les vit se battre au bâton, le métal étant rare⁶⁶. Seuls les Accomplis⁶⁷ des grands lignage possédaient des lances, plus tard des épées. A Ikoni, on montre encore au visiteur les douze patères où les guerriers des douze lignages accrochaient leurs épées durant leur garde, sous l'auvent du *paya la mdji*⁶⁸. Les grands guerriers recevaient en récompense des terres et des hameaux peuplés d'esclaves (les *itreya*)⁶⁹. La population servile n'avait pas le droit de combattre et ne participait pas à la défense du pays, ce qui fait encore dire parfois de leurs descendants : « Ce ne sont pas des gens ». Les pêcheurs, infériorisés mais libres, se vantent aujourd'hui, à Ikoni par exemple, d'avoir participé aux guerres du XIX^e siècle à leur

⁵⁷ J. MARTIN, *Comores: quatre îles...*, 1983, t. I, p 104)

⁵⁸ A. MOUTAILLER, *Le trafic commercial des îles Comores à l'époque pré-coloniale*, 1974, p 35 175.

⁵⁹ E. A. ALPERS, « Cités-Etats et têtes de pont dans l'archipel des Comores », 2001.

⁶⁰ Contrairement à Anjouan où ne régnait qu'un roi, Ngazidja comptait encore au XIX^e siècle onze royaumes, dont les principaux étaient le Bambao, l'Itsandrava et le Mbadjini, dominés par quatre puis bientôt trois grands matrilignages, dont les hommes régnaient tour à tour grâce à une règle de rotation du pouvoir (DAMIR, B. A., BOULINIER, G. & OTTINO, P., *Traditions d'une lignée royale des Comores*, 1985).

⁶¹ E. A. ALPERS, « Cités-Etats et têtes de pont dans l'archipel des Comores », 2001.

⁶² Archives Nationales, Section Outre Mer (ANSOM), MAD 235 (514), lettre du commandant Passot du 20 janvier 1847, J. MARTIN, « L'affranchissement des esclaves de Mayotte, décembre 1846-juillet 1847 », 1976, p 230, n.62.

⁶³ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini et du matriclan royal Mdo'mbozi*, 2002, p 76.

⁶⁴ GEVREY, *Essai sur les Comores*, 1870, rééd. 1972, p 69.

⁶⁵ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini ...*, 2002, p 29)

⁶⁶ GRANDIDIER, *COACM*, t. II, 1904, pp 366.

⁶⁷ Mariés en Grand mariage en s'acquittant de paiements (*āda*) qui leur donnent le statut d'Hommes accomplis (*wandru wadzima*). S. BLANCHY, « Seul ou ensemble? Dynamique des classes d'âge à Ngazidja (Comores) », 2003, « Cité, citoyenneté et territoire à Ngazidja (Comores) », 2004, « Maison de la soeur, maison de l'épouse. Organisation sociale et genre à Ngazidja (Comores) », 2007, *Maisons des femmes, cités des hommes. Filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, 2010.

⁶⁸Lieu de réunion réservé aujourd'hui aux Fils de la Cité, membres des classes d'âge non mariés.

⁶⁹ Le mot *itreya*, pl. *zitrya*, sera toujours cité au singulier.

manière en se chargeant des transports de vivres et de l'évacuation des blessés en pirogue⁷⁰. En 1880 encore, terres, boeufs et esclaves consistaient l'essentiel de la richesse aux Comores. On se souvient des vingt esclaves qu'envoya Said Ali, roi du Bambao (Ngazidja), lors d'une des fêtes de son mariage avec Wamga, fille aînée du lignage royal du Mbadjini, en réponse à l'envoi de quatre-vingt dix bœufs par Hashimu, oncle de la mariée⁷¹.

2. Abolition et colonisation. Ambiguïtés européennes et stratégies locales

A la fin du XVIII, les razzias malgaches vont perturber le rôle commercial des îles. La prospérité d'Anjouan et des autres îles, et la pénurie d'esclaves sur la côte est de Madagascar face à une demande grandissante, peuvent expliquer ces attaques. Bien qu'ils en aient eu la possibilité, les Comoriens n'avaient pas tiré profit du commerce passé pour s'équiper d'armes européennes compétitives qui leur auraient permis de résister aux Malgaches⁷². Les membres de l'élite s'appauvrirent d'autant plus qu'après des pillages répétés ils tentèrent de racheter parents et amis emmenés à Madagascar.

Les razzias ruinèrent et dépeuplèrent les îles de 1790 à 1820. A Ngazidja, la violence des guerres s'accrut par la suite, le pouvoir s'étant concentré entre les mains de trois lignages. La présence des marchands d'esclaves et des marines étrangères offrit alors aux derniers rois l'opportunité de nouvelles stratégies jouant de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Après la prise de possession de Mayotte et de Nosy Be par la France en 1843 et le protectorat établi en 1886 sur les trois autres Comores, l'Angleterre imposa son protectorat sur Zanzibar en 1890, et la France le sien sur Madagascar en 1896⁷³.

Champions de l'abolitionnisme, les Britanniques avaient fait signer des conventions (en 1844 à Anjouan, en 1854 à Moheli, et en 1861 à Ngazidja) mettant fin à la traite qui furent peu respectées, surtout quand les signataires étaient évincés du pouvoir⁷⁴. Les alliances pour ou contre l'esclavage dépendaient des intérêts propres de chacun. En France, diverses lois tendirent à l'abolition de l'esclavage dans les années 1820 et 1830. En 1845, après la convention franco-britannique, une division navale de surveillance française fut constituée dans l'océan Indien. Les Britanniques, qui tentaient de réprimer la traite négrière illicite, avaient sur les navires un droit de visite qui excluait les bateaux portant pavillon européen. Or les Français accordaient depuis 1846 la francisation à certains commerçants maritimes omanais, arabes ou swahili, voire comoriens, enregistrés à Mayotte et à Nosy Be pour au moins 50% de leur boutre, sans contrôler rigoureusement la nature de leurs trafics⁷⁵. Avec ces boutres, des planteurs réunionnais douteux participaient au trafic illégal d'engagés établi entre les Comores et l'Afrique. L'affaire des boutres francisés fut un épisode important de la guerre indirecte franco-britannique dont Rispal analyse les rapports de force dans l'océan Indien : politique d'occupation de points d'appui, verrouillage des flux dans les sultanats d'Oman et de Zanzibar.

Le recrutement d'engagés était en effet devenu un élément central du commerce français dans l'océan Indien après l'abolition officielle de l'esclavage en 1848 à la Réunion et en 1846 à Mayotte,

⁷⁰ De même, sur la côte swahilie, ces catégories inférieures mais libres revendiquaient leur droit à la parole politique ; voir la Chronique de Pate citée par T. VERNET, « Le commerce des esclaves sur la côte swahilie, 1500-1750 », 2003, p 396. Dans les grandes villes de Ngazidja, les propriétaires fonciers, agriculteurs éleveurs nommés « Gens de la terre » (*wandru wa ntsi*), sont les maîtres. Les pêcheurs (*walozi*) et les esclaves (*warumwa*) forment des quartiers périphériques.

⁷¹ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini ...*, 2002, p 29.

⁷² A. MOUTAILLER, *Le trafic commercial des îles Comores à l'époque pré-coloniale*, 1974, p 204.

⁷³ J.-F. RISPAL, *Zanzibar et la politique française dans l'océan Indien (1771-1904)*, 2005. Dressant un bilan global nuancé, Rispal note les abus des Britanniques, qui confondant esclaves domestiques et de traite, détruisirent et pillèrent des cargaisons légales de *dhow*s mais constate aussi que les Français ne purent jamais faire respecter les règles édictées. Il ajoute avec raison que la possession d'esclaves et leur trafic étaient bien enracinés chez les autochtones et difficiles à supprimer.

⁷⁴ Sous la pression britannique, le sultan de Zanzibar signa également plusieurs traités successifs, dont celui de 1845 qui interdisait l'exportation des esclaves de ses possessions africaines vers le golfe Persique et la mer Rouge, mais la maintenait pour les plantations de Zanzibar (J.-F. RISPAL, *Zanzibar et la politique française*, 2005).

⁷⁵ On comptait 144 boutres francisés entre Mayotte et Nosy Be en 1877 (J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, V. FOREST, « L'immigration à Mayotte au cours de la période sucrière (1885-1900) », 2002). D'après les archives de la marine française, la plupart des boutres francisés venaient de Sour, port de l'Hadramawt qui faisait concurrence aux commerçants baniens et échappait à la tutelle de Mascate, donc des Britanniques. (P. LASTERLE, *La marine, la France et le sultanat d'Oman : aperçu des relations franco-omanaises à travers le prisme naval*, 2003).

une île où ils représentaient la moitié de la population, et où eut lieu une opération de rachat des esclaves⁷⁶. Les conditions de ce recrutement d'engagés, définies par des accords signés avec les « Sultans »⁷⁷ et théoriquement astreignantes, étaient rarement respectées. La Réunion, avec l'échec de l'introduction de « travailleurs libres » indiens, puis chinois, connaissait toujours d'énormes besoins. La marine française se faisait complice des planteurs, tandis que des Britanniques étaient impliqués dans la location de main d'œuvre à Zanzibar et aux Comores (comme le consul Sunley qui employait des esclaves sur sa plantation à Anjouan.).

Pour Mayotte et Nosy Be, l'engagement des noirs était autorisé mais à partir de 1859 fut limité à ceux qui provenaient des Comores. La France s'engagea à n'y recruter de travailleurs que pour quatre ans, libres depuis au moins un an et résidant dans les îles Comores depuis plus de deux ans. L'ordonnance de 1859 partait du désir de l'Empereur français de ne pas cautionner la traite qui se maintenait sur la côte africaine. L'autorisation de recruter aux Comores fut cependant conservée grâce au vigoureux lobbying des actionnaires de la Compagnie des Comores⁷⁸ et eut les effets pervers prévisibles. Les Français de Mayotte savaient bien que les « Comoriens » engagés étaient des Africains mais voulaient croire qu'au cours de leur séjour souvent bref dans les îles voisines, ils avaient « acquis une nouvelle nationalité »⁷⁹.

Le commerce des esclaves, confondu avec le trafic des engagés aux conditions de travail et au statut comparables, devint alors très lucratif aux Comores. Les tentatives des colons de Mayotte pour obtenir des travailleurs engagés venant d'Inde, d'Afrique et des Comores s'étaient montrées peu efficaces, mais les rois comoriens se révélèrent meilleurs fournisseurs. Mohéli joua à nouveau le rôle de réservoir de travailleurs recrutés en Afrique, surtout au Mozambique. De nombreux travailleurs soi-disant comoriens furent engagés à Mayotte et on vit jusqu'en 1894 des boutres y trafiquer des esclaves de Ngazidja. Les Commandants supérieurs successifs de l'île française ne cachaient pas la connaissance qu'ils avaient des conditions du recrutement, puisque l'un d'eux écrivit dans son rapport annuel qu'il ne s'opérait pas de rapatriement des engagés comme prévu, ceux-ci, tous de « race mozambique », ne souhaitant pas retourner dans une île où ils retomberaient en esclavage, et les officiers français prenaient acte de ce que, au final, les Noirs restant à Mayotte étaient libres⁸⁰.

Les traitants d'esclaves jouaient des parties de cache-cache avec les Britanniques abolitionnistes sur les eaux de l'océan Indien. Dans l'archipel, des anses profondes, comme celle de Dzindani près de la ville de Mitsamihuli, au nord de Ngazidja, permettaient de faire disparaître quatre ou cinq boutres négriers de la vue du large. L'officier de marine britannique Byles l'apprit par Saleh Waziri, un employé du consul américain à Zanzibar originaire de Mitsamihuli⁸¹. Les grandes familles de cette cité étaient évidemment intéressées dans ce trafic et donc favorables à Said Ali qui le défendait.

À Ngazidja, le contrôle de la traite comme source de revenus devint crucial pour obtenir le titre de *ntibe*. Le roi qui portait ce titre jouait un rôle d'arbitre et de représentant des autres rois vis-à-vis de l'extérieur. Son pouvoir était fondé sur des coalitions formées selon la quantité de richesse distribuée. Dans leurs royaumes respectifs, les membres des matrilineages royaux exerçaient le pouvoir par

⁷⁶ Les Britanniques menèrent la même opération à Lamu en 1910, après l'ordonnance d'abolition du statut légal d'esclavage de 1907 (P. W. ROMERO, « "Where Have All the Slaves Gone?" Emancipation and Post-Emancipation in Lamu, Kenya », 1986, p 500; F. COOPER, *From Slaves to Squatters: Plantation Labor and Agriculture in Zanzibar and Coastal Kenya 1890-1925*, 1980).

⁷⁷ Ainsi que se faisaient appeler les rois comoriens au XIX^e siècle.

⁷⁸ V. FOREST, « L'immigration à Mayotte... », 2002, p 108.

⁷⁹ Commandant supérieur Colomb, ANSOM, MAD 274-629, cité par V. FOREST, « L'immigration à Mayotte... », 2002, p 94.

⁸⁰ ANSOM, MAD, 274-629. Sur un nombre d'engagés qui culmina, en 1878, à 4.363, on comptait quelques dizaines d'originaires des autres Comores et de Madagascar, avec un pic de 200 Comoriens de Ngazidja en 1884, année au cours de laquelle 23 rapatriements furent consignés. En 1881, une convention fut signée entre la France et le Portugal pour que les planteurs de Mayotte puissent recruter des travailleurs libres à Mozambique, mais ceux-ci ne réussirent à ramener que 33 engagés en 1884. Leur demande de recrutement direct à Madagascar formulée en 1894 n'aboutit jamais (V. FOREST, « L'immigration à Mayotte... », 2002, pp 102-103).

⁸¹ Celui-ci nomme la baie Membouabouani, du nom du village proche [Membwa-mbwani]. Mémoire du capitaine Byles, Blue Book de Zanzibar, 1881, dans la copie manuscrite d'extraits du Blue Book de Zanzibar des années 1881, 1882, 1883, 1884, faite par Pechmarty en 1917 et annotée par Ch Poirier. Archives de la Bibliothèque Universitaire d'Ankatso, Antananarivo, Fonds Local Océan Indien, F.L. 18111. Le *Blue Book* est un document publié annuellement dans les colonies britanniques, qui rend compte de leurs activités sur le plan commercial et administratif et contient de précieux renseignements sur les événements de l'année. Ce texte de l'officier britannique Byles, véritable réquisitoire, rédigé quelques mois après que Said Ali ait repris le pouvoir à son cousin utérin dans le Bambao, fournit des informations très précises sur les actions des personnages cités au début des années 1880.

rotation, tantôt se le partageant à l'amiable entre frères, oncles et neveux utérins, tantôt se l'arrachant grâce au soutien du *ntibe*. Parvenait à devenir *ntibe* le roi qui se faisait reconnaître comme tel par les autres parce qu'il les avait aidés à régner. Les différents matrilignages étaient en relation d'alliance : deux rois pouvaient donc être beaux-frères, mais aussi père et fils, ce qui en société matrilinéaire dénote une relation d'alliés plus que de parents. Et inversement, le *ntibe* avait plus de facilité pour placer ses parents et ses alliés aux postes de rois. Pour être reconnus, les rois devaient également convaincre – en leur distribuant des biens - « les gens du royaume », c'est à dire les Accomplis des cités. Devenir *ntibe* coûtait donc cher, avant d'enrichir celui qui portait le titre – toujours pour un temps limité -. C'est en tant que *ntibe* que Said Ali négocia avec le planteur Léon Humblot la première convention en 1885 puis le traité de protectorat. Enrichi grâce au trafic d'esclaves et d'engagés, il parvint à éliminer ses deux derniers rivaux issus des autres matrilignages royaux.

Dès 1849, son grand-père maternel le roi Ahmed dit Mwenye Mkuu avait négocié avec les Français, par l'intermédiaire de ses gendres anjouanais⁸², l'embauche d'engagés à Mayotte, ce qui lui avait permis d'acheter des armes et de recruter des mercenaires⁸³. En 1852, 1.145 Grands Comoriens étaient déjà recensés à Mayotte sur une population de 6.888 habitants, à côté de 2.193 « Mozambiques (Makoas) » (sic) et de 544 Anjouanais⁸⁴. Le roi d'Anjouan louait sur contrat ses propres esclaves à Mayotte⁸⁵. Des engagés mozambicains transitaient par Mohéli. Les rois recherchant des troupes fraîches recrutaient des mercenaires africains, anjouanais ou malgaches. En 1870, Mwenye Mkuu fit louer des troupes à Madagascar pour prendre à Msafumu la position de *ntibe*, qu'il garda peu de temps⁸⁶.

En cette fin de siècle, seul le commerce d'esclaves assurait l'enrichissement nécessaire pour soutenir les stratégies politiques des derniers rois. Très endetté, Abdallah, prédécesseur de Said Ali aux fonctions de roi du Bambao, avait saisi de force les biens de nombreux habitants de Moroni, mais le véritable maître de la ville était surtout leur oncle maternel Said Bakari, que Said Ali qualifia devant le capitaine Byles de « fieffé marchand d'esclaves »⁸⁷. Une fois au pouvoir, Said Ali, âgé de 23 ans, forma rapidement le projet d'éliminer le *ntibe* en place, Msafumu roi de l'Itsandraya. Celui-ci, s'étant allié à Said Bargash de Zanzibar, se trouvait tenu de respecter l'abolition. En revanche, le consul Holmwood vit Said Ali sur la plage de Moroni entouré de trafiquants chevronnés de la côte Mozambique⁸⁸. Il s'était associé au roi d'Anjouan Abdallah, cousin de son père Said Omar et gros acheteur d'esclaves⁸⁹. En 1880, Said Ali s'engagea à lui fournir pour 500 dollars par an d'esclaves. Des Makua, envoyés de Mozambique par ses agents, débarqués à Moroni, étaient conduits à pied à Shindrini au sud de l'île et embarqués vers Anjouan, où aucun papier ne sanctionnait les achats, et vers Mayotte, où en principe était établi un contrat prévoyant leur retour⁹⁰. La confusion entre esclaves

⁸² Said Hamza, mari de Mwana Wetru, puis Said Omar, mari de Mwana Mkuu et père de Said Ali. Comme son épouse et ses filles, Mwenye Mkuu était membre du lignage royal, les mariages endogames étant fréquents.

⁸³ M. AHMED-CHAMANGA & N. GUEUNIER, « La chronique swahilie de Said Bakari (1898) » 1979, t. 2, p 28. Le Commandant Morel de Mayotte signale en 1860 les droits de sortie prélevés pour chaque homme par les sultans de Grande Comore et d'Anjouan, et les droits de courtage supplémentaires dus aux ministres et interprètes, qui enrichissaient une petite élite. (V. FOREST, « L'immigration à Mayotte au cours de la période sucrière (1885-1900) », 2002, p 109, ANSOM, MAD, dossier 235-514).

⁸⁴ ANSOM MAD 220 (464), rapport de Bonfils, Commandant supérieur de Mayotte, J. MARTIN, « L'affranchissement des esclaves de Mayotte, décembre 1846-juillet 1847 », 1976, p 231, n. 63.

⁸⁵ Il percevait trois piastres pour chaque sortie. (V. FOREST, « L'immigration à Mayotte... », 2002).

⁸⁶ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini et du matriclan royal Mdo'mbozi*, 2002, p 100. Le soldat à la solde de Said Ali qui, en 1889, tua Hashim, dernier roi du Mbadjini, se nommait Djumwa Mnyamwezi (KARI-NGAMA, p 170). Les Nyamwezi de Tanzanie occupaient à cette époque une part importante du marché du travail salarié, surtout dans le portage entre la côte africaine et l'intérieur (S. ROCKEL, « "A nation of porters": the Nyamwezi and the labour market in nineteenth-century Tanzania », 2000).

⁸⁷ A Ngazidja, Byles vit deux boutres négriers, dont celui de Mohamed ben Tayyib, qui travaillait pour le sultan d'Anjouan ou pour Said Bakari qui en était l'agent. En 1882, un bateau britannique avait bombardé trois boutres négriers comoriens. Deux étaient français à Mayotte et Nosy Be, ceux de Said Ali et de Mouhouma Djoumbe (dont le nom révèle un lien avec le palais) (J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p 254).

⁸⁸ Correspondance du consul Homwood, 22 oct 1882, State Papers, British Library, London; J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p 27.

⁸⁹ Le roi Abdallah, qui régna de 1855 à sa mort en 1891, avait un agent à Koralani, sur la cote africaine, qui stockait des esclaves prêts à l'embarquement. Il cherchait à se débarrasser d'Abdallah ben Said Hamza qui menaçait son trône et s'était allié à Said Bargash et à la faction abolitionniste.

⁹⁰ Extraits du Blue Book, p 1, *Mémoire du Capitaine Byles*, Archives de la Bibliothèque Universitaire d'Ankatso, F.L. 18111.

et engagés était totale. Les rois du Mbadjini, royaume du sud, étaient intéressés à ce commerce se déroulant dans leur port. Byles estime cependant que le nombre d'esclaves embarqués à Shindrini ne dépassa pas 150 par an. Le Mbadjini lui-même, pauvre et très peuplé, fournissait de nombreux engagés⁹¹. Mais étaient-ils réellement volontaires ?

Les coalitions montées par Said Ali sont représentatives des pratiques politiques de l'époque et le trafic d'esclaves y tient une place centrale. En 1881, Said Ali décida de prendre le pouvoir à son cousin utérin Abdallah dans le Bambao, et d'éliminer de la fonction suprême de *ntibe* le roi de l'Itsandraya, Msafumu. Abdallah, fils de Mwana Wetru (lignage Matswa Pirusa du Bambao) et de l'anjouanais Said Hamza, avait marié sa sœur Aziza à Msafumu (lignage Fwambaya de l'Itsandraya). Les deux rivaux de Said Ali, alliés entre eux, s'étaient affiliés à Said Bargash de Zanzibar, lui-même lié aux Britanniques. Les paiements que Said Ali leur proposa pour les écarter n'ayant pas suffi, il consacra d'importants moyens à monter deux corps d'armée. Son allié le roi d'Anjouan ne lui donna que deux bateaux. En juillet 1881, quatre cents guerriers d'Anjouan débarquèrent avec des canons à Shindrini, ainsi qu'une soixantaine d'*askari* français de Mayotte envoyés grâce à son père Said Omar, ceux-ci proprement vêtus « de pantalons de coutil blanc et de blouses, avec fez rouge »⁹². Les soldats comoriens d'Abdallah ne possédaient que de grands sabres, leurs assaillants d'Anjouan et de Mayotte étaient tous équipés des fusils. Said Ali prit Moroni dans la journée sans lourdes pertes. Abdallah se réfugia à Zanzibar tandis que Msafumu se cachait dans la forêt du Hamahame. Nous savons qu'il s'était réfugié dans le *siliho* (enclave sacrée) de Madjeweni où ses poursuivants n'osèrent le suivre par crainte de sanctions surnaturelles.

Les bons offices du père de Said Ali, Said Omar, un Anjouanais vivant à Mayotte⁹³, illustre l'attitude ambiguë des Français de Mayotte qui donnèrent à des soldats l'autorisation de participer à cette guerre, bien que de Paris fut venu l'ordre de ne pas intervenir. Officiellement « boucher » et « pourvoyeur » ou « fournisseur français » (d'engagés), Said Omar se livrait sans doute à la fois au commerce de bœufs et d'esclaves,

Le deuxième allié de Said Ali fut à cette époque Said Hashim (lignage Mdombozi), roi du Mbadjini, pays d'où l'on tirait habituellement des engagés [pour Mayotte] d'après Holmwood, et où se trouve le port de Shindrini d'où partaient esclaves et travailleurs et où arrivaient les mercenaires. Dans ce port dépendant de Fumbuni, aujourd'hui village de pêcheurs, se trouvent des restes de remparts d'une taille comparables à celle des fortifications des villes. Rien n'indique cependant que les murs, en retrait de la façade maritime, datent des razzias malgaches. Des vestiges d'un vaste enclos avec un bâtiment d'habitation montrent qu'il a pu exister un entrepôt pour garder la main d'œuvre servile avant l'embarquement⁹⁴. De grands commerçants arabes alliés aux familles dominantes de Fumbuni et Moroni commerçaient à Shindrini. Les rois de Fumbuni y avaient un palais secondaire, et les filles qui leur naquirent furent mariées à des Hadramis. Au fond de la petite baie, les traces d'une mosquée d'une taille inhabituelle montrent que de riches musulmans avaient fait construire longtemps auparavant ce lieu de prière pour leur usage.

La violence et l'arbitraire de chefs comme Said Ali ou de ses hommes semblent nouveaux. Les guerriers d'Anjouan et de Mayotte qu'il avait loués pour prendre Moroni en 1881 tuèrent quarante femmes, dont trois à la sagaie dans leur propre maison, et battirent les autres pour leur faire avouer où elles cachaient ce qu'elles possédaient. Sans doute fut-il lui-même choqué par ces faits de guerre, puisque dans son autobiographie de 1894, il reprocha aux Français leur brutalité envers ses parentes que ceux-ci avaient obligés à sortir dans les rues en plein jour... Sa violence est cependant prouvée dans de nombreuses circonstances. En 1888, dans une lettre signée par des *waziri* et des chefs de villages, les « gens du Bambao » se plaignirent à Humblot, qui était à l'époque Résident, et seule autorité supérieure au roi comorien, que Said Ali « prend nos biens et vend nos esclaves sans notre consentement, et même il tue les gens sans motif »⁹⁵. Said Ali faisait aussi saisir des habitants fidèles à

⁹¹ Fonds d'archives Pobéguin, Bibliothèque municipale de Saint Maur des Fossés.

⁹² Extraits du Blue Book p 10, *Mémoire du Capitaine Byles*, Archives de la Bibliothèque Universitaire d'Ankatso, F.L. 18111.

⁹³ Dans les trois maisons royales dominantes à Ngazidja, les époux sont presque tous issus de l'élite anjouanaise, et bien évidemment *sharif*.

⁹⁴ Les villageois d'aujourd'hui soutiennent cependant, comme pour se comparer aux capitales, qu'un mur entourait jadis la ville, mais leur description assez vague laisse à penser qu'il la protégeait par l'arrière plutôt qu'en front de mer...

⁹⁵ ANSOM, MAD 6(8)D1.

ses adversaires, en particulier dans l'Itsandrava, où l'émigration était forte. A Zanzibar, des mercenaires anjouanais à sa solde capturèrent une jeune fille libre sur le chemin de l'école et repartirent « sans céder aux supplications des parents accourus sur le rivage ». Le consul Holmwood revit la jeune fille en novembre 1883 dans un groupe d'esclaves nouvellement arrivés de Ngazidja à Anjouan⁹⁶. Les « engagés » interrogés à leur arrivée Mayotte n'osaient révéler leur situation d'esclaves africains traités, car ils avaient été menacés de mort à Ngazidja si leur convoi était refusé pour conditions illégales, ce qui arriva parfois avec des ordonnateurs vertueux ; par ailleurs, le Commandant Supérieur de Mayotte signalait en 1880 au Ministre que des enfants du Mozambique, enlevés ou vendus, avaient été introduits clandestinement sur l'île⁹⁷. Comme Larson l'a montré pour Madagascar, ces pratiques amORAles induisaient le chaos dans les rapports sociaux à la veille de la colonisation⁹⁸.

A Zanzibar, les Comoriens étaient des auxiliaires privilégiés des sultans, non seulement dans l'emploi de *sidi* ou officiers d'encadrement, mais aussi de commerçants négriers, comme plus tard ils furent ceux des Britanniques dans la marine et l'administration. Ibuni Saleh évoque le rôle joué par les Comoriens dans le trafic d'esclave entre Madagascar et l'Afrique⁹⁹. Le surnom d'*Ajojo* (prononcer *adzoudzou*) qu'on leur donne à Madagascar viendrait du fait qu'ils étaient très habiles à attirer les enfants en leur offrant des friandises, ou mieux en les capturant à l'aide d'un miroir qui les immobilisait¹⁰⁰, tout en leur criant : « *Njoo ! Njoo !* » (Viens ! Viens !). Ils auraient donc largement participé à ces raptus sur les côtes malgaches. Des vols d'enfants, attribués à des Arabes du Koweït et d'Aden, continuaient à Zanzibar en 1936 quand Ibuni Saleh écrivait.

Si les alliances avec les puissances extérieures, Zanzibar et les Européens, permirent dans un premier temps aux rois comoriens de se maintenir au pouvoir, les implications européennes et la présence de planteurs facilita l'établissement du protectorat de la France dans l'archipel. A Ngazidja, un traité fut signé en 1886 entre Léon Humblot et Saïd Ali, roi du Bambao et *ntibe*, qui apparaissait comme le roi de l'île entière après la mort de ses deux derniers concurrents. Humblot créa la Société Française de la Grande Comore et devint en même temps Résident de France. Après des années troublées, Saïd Ali fut déposé par la France en 1893 et exilé à Mayotte puis à Diégo-Suarez. C'est là qu'il écrivit un mémoire où il rend compte à sa manière des événements passés¹⁰¹.

Il faut noter un autre phénomène social parallèle à l'augmentation du nombre des esclaves au XIX^e siècle : l'arabisation de l'élite sous l'influence des Omanais de Zanzibar, favorisée par l'intensification des échanges entre les îles¹⁰². Les rois se firent appeler sultans et les noms personnels autrefois bantous s'arabiserent ; les dominants urbains, surtout les Hommes accomplis et leurs épouses, adoptèrent une mode vestimentaire arabe. L'opposition entre les figures des esclaves et celles des maîtres se durcit, ces derniers évitant tout travail manuel, considéré comme méprisable. L'écart se creusa parmi les libres entre grandes familles urbaines propriétaires foncières et simples cultivateurs dont le mode de vie était parfois plus proche de celui des esclaves des champs.

3. Esclaves et engagés à Ngazidja à la fin du XIX^e siècle

Mshambulu, « Monsieur Humblot », domine l'histoire coloniale de l'île et occupe une place importante dans l'imaginaire comorien à Ngazidja¹⁰³. Ce naturaliste né en 1852 ramena d'un premier séjour aux Comores une belle collection botanique qu'il déposa en 1880 au Muséum d'Histoire Naturelle. De Madagascar où il fut envoyé pour créer une pépinière, il visita Mayotte, Mohéli, et Ngazidja : il y rencontra Saïd Ali. Les deux hommes comprirent vite leur intérêt mutuel à s'allier. Saïd Ali avait besoin d'aide pour vaincre son rival Msafumu (qui mourra dans ses geôles en 1883). Humblot se fit charger par la France d'une mission économique à Ngazidja, dans le but de passer une

⁹⁶ Extraits du Blue Book p 22, *Lettre d'Homwood*, Archives de la Bibliothèque Universitaire d'Ankatso, F.L. 18111.

⁹⁷ V. FOREST, « L'immigration à Mayotte... », 2002, p 110, d'après un courrier de 1880, ANSOM, MAD, dossier 269-602.

⁹⁸ P. LARSON, *History and memory in the age of enslavement. Becoming Merina in Highland Madagascar, 1770-1820*, 1996.

⁹⁹ I. SALEH, *History of the Comorians of Zanzibar*, 1936, cité par A. Saleh, *Zanzibar et la Grande Comore de 1870 à 1970*, 1973, p 314.

¹⁰⁰ Un thème bien connu de magie malgache.

¹⁰¹ SAÏD ALI, *Ma vie racontée par moi-même*, 1894.

¹⁰² G. SHEPHERD, « The Comorian and the East African Slave Trade », 1980.

¹⁰³ J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983. On peut comparer l'impact de cette figure sur les esprits à celui que produisit « Bob » Dénard, mercenaire français qui accompagna le régime d'Ahmed Abdallah Abderemane jusqu'à la mort de celui-ci, de 1975 à 1989.

convention commerciale avant tout traité politique. Menacé de tous côtés d'être évincé, Said Ali abusa de son pouvoir de *ntibe* et signa avec Humblot en 1885 un traité donnant à celui-ci le droit d'exploiter toutes les terres de l'île qu'il voudrait mettre en culture, un acte qui déclencha indignation et désordres dans l'île¹⁰⁴. Les divers membres des lignages qui régnaient dans les royaumes, « les sultans subalternes » comme les nomment les archives coloniales, recherchèrent l'arbitrage de la France, mais le gouverneur de Mayotte feignit de n'avoir compris ni le système de rotation des rois, ni le véritable rôle du *ntibe*. Il s'empressa de faire signer Said Ali, ses ministres, et le roi de Mitsamihuli de même lignage que lui. Suivit en 1886 le traité de protectorat.

Jusqu'en 1896, il y aura confusion des rôles entre l'administration du protectorat et celle de la Société coloniale, et même celle du sultanat : Résident dès 1889, Humblot nomma ses divers employés français aux postes de trésorier-payeur, de chargé de la justice et de la police, ou comme membres du tribunal. La France finit par nommer des Résidents plus indépendants. Ceux qui devinrent amis de Humblot protégèrent ses agissements, les autres veillèrent aux intérêts de la France et à ceux des populations, mais le plaignant parvenait à les faire partir assez vite : seize résidents se succédèrent en dix-huit ans, de 1896 à la mort du colon en 1914. En 1897, une nouvelle convention fixa les relations entre la Société, le sultanat et le protectorat, mais elle restait très favorable à Humblot, en lui reconnaissant notamment une créance importante que le sultanat puis le protectorat devait rembourser. Le contentieux foncier ne fut jamais réglé.

Pobéguin, Résident de novembre 1897 à avril 1899, laissa des archives d'une grande richesse (notes, cartes, photos¹⁰⁵). Il décrit la Société Française d'Exploitation de la Grande Comore d'Humblot, unique entreprise coloniale de l'île, comme une treizième province¹⁰⁶, immense puisqu'elle couvrait la moitié de l'île (52.000 hectares), comptant une population de 1179 travailleurs et de 8 Européens établis sur cinq centres ou villages. Ces derniers vivaient à Nyumbadju avec 25 Comoriens à leur service et géraient la plus grosse concentration de travailleurs engagés, 316 personnes ; 249 engagés vivaient à Boboni, 186 à Chagouni, deux villages aujourd'hui disparus, quelques dizaines à Diboini dans le nord, sans doute des bouviers, et à Samba Madi (côte est). Ces 803 engagés étaient des Makoas africains, qui ne représentaient que 1,86% de la population recensée, et que Pobéguin distingue du personnel indigène (Comoriens) et de 83 personnes « engagés indigènes » (36 adultes avec enfants), habitants de certains villages : Gole (au nord-est), Mde, Bweni, Maweni, Sadani, Irohe, Sima, Ndruwani, Milevani etc. Enfin il distingue un groupe de 252 personnes, composé de 136 femmes libres habitant sur la propriété avec leurs 116 enfants. Pobéguin écrit ailleurs dans ses notes que la Société emploie comme travailleurs pour moitié des Comoriens libres, pour moitié des anciens esclaves provenant presque tous de la côte de Mozambique (la plupart étaient déjà dans l'île), qu'elle avait libéré conditionnellement moyennant un engagement de dix ans.

Pobéguin ne cite pas Salimani, ensemble formé d'entrepôts et d'une jetée, entouré d'un village d'engagés, situé au bord de la mer en bas d'un vaste couloir reliant à la côte les possessions en hauteur de la Société. Salimani et Boboni sont des villages d'engagés et non des *itreya* de l'époque royale. Salimani s'est doté aujourd'hui d'institutions autochtones, comme les *itreya*, et des récits d'origine ont été élaborés sur le modèle mythique local. Boboni, isolé dans les hauts, près de la scierie, comptait encore 79 habitants en 1991, mais vient de disparaître, ses derniers habitants ayant rejoint le village de Mbudadjuu. Un ouvrier de l'ancienne scierie de Boboni, rencontré à Djumwashongo, raconte avoir connu de leur vivant les derniers engagés amenés d'Afrique, devenus musulmans et mariés sur place. La scierie, nommée Shongodunda, a fermé en 1989 après les dernières années d'inactivité ; elle employait un véritable prolétariat issu des esclaves et des engagés, islamisé mais trop pauvre pour s'organiser de manière cohérente à l'échelle de la parenté et du village. Djumwashongo, village pauvre sans migrants en France, peine à construire sa mosquée du vendredi et à devenir une cité autonome.

Les anciens sultans et quelques familles riches possédaient encore du temps de Pobéguin des esclaves en petit nombre, attachés à la terre ou à la famille, dont il n'était fait aucun trafic. Des témoignages recueillis de nos jours évoquent les esclaves familiaux, et familiers. A Shindrini, par exemple, le petit fils d'Isilamu Fumdjimba (celui-ci a dû vivre entre 1870 et 1950) sait que son grand père Isilamu Fumdjimba et sa femme avaient un esclave africain nommé Mwantimwa pour s'occuper

¹⁰⁴ J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, pp 100-106.

¹⁰⁵ Publiées dans S. BLANCHY, *La Grande Comore en 1898. (Photos de Henri Pobéguin)*, 2007b.

¹⁰⁶ Les douze premières correspondent aux anciens royaumes.

de leurs enfants Jaffar Isilamu, Abdou Mwandze, et Salima¹⁰⁷. Isilamu Fumdjimba fit construire à Shindrini une mosquée qui porte son nom, acte politique qui permet de se faire reconnaître et respecter dans sa cité. Sa femme Fatima était la sœur de Mze Mkudu, homme de confiance du roi Said Hashim du Mbadjini (et de son oncle Uma Dari)¹⁰⁸. Il est fort possible que Mze Mkudu ait été un dépendant ou un esclave des rois avant de devenir un homme important à la fin du XIX^e siècle. Il construisit lui-même une mosquée à Uroveni, village où se trouve son tombeau.

Feda Djamu, une femme du lignage royal Mdombozi de Fumbuni (Mbadjini), raconta en 1976 son mariage célébré en 1903 avec le roi de Mitsamihuli (elle avait 9 ans), qu'elle qualifia de dernier mariage royal (*ndola ya kifaume*) de Ngazidja. Tous les habitants de l'île y participèrent. Pour le *karamu*¹⁰⁹, trente zébus et un nombre incalculable de cabris et de moutons furent tués. Le roi de Mitsamihuli offrit deux esclaves en dot *mahari*, un homme et une femme. Les parents de Feda Djamu lui renvoyèrent vingt zébus comme « nattes »¹¹⁰ et donnèrent huit zébus à Fumbuni et huit autres à Mitsamihuli (aux Accomplis de ces villes). Tous les invités furent entretenus jusqu'au neuvième jour. L'année suivante, en 1904, on souffla la conque marine pour annoncer la libération des esclaves : ceux que Feda Djamu avait reçu en dot la quittèrent tous les deux¹¹¹.

Malgré l'abolition déclarée par le colonisateur en 1904 à Ngazidja, les rapports de dépendance perdurèrent au point qu'on « libérait » encore des esclaves dans les années 1950. Un descendant de Mascatais de Mitsamihuli rapporte que des Mozambiques (*wasumbidji*) avaient été amenés par les boutres de son grand père et mis au travail par leurs propriétaires dans leurs champs de Bangwa, Manda, Pidjani et Ntsadjeni. Lui-même, enfant, avait une nourrice encore considérée comme *mdjahazi* (esclave)¹¹². Cet homme, qui monte tous les jours à l'ancien *itreya* de Pidjani cultiver son champ, y a pris une deuxième femme mais n'a pas d'enfants. Il se souvient d'un cas, dans sa famille, de libération d'esclave prononcée pour aider une parturiente à accoucher. L'esclave libérée était une femme de Pidjani, et elle reçut un terrain comme validation de cet acte rituel réputé opérer « par la grâce de Dieu »¹¹³.

Dans les années 1890, les gens qui avaient des esclaves craignaient de devoir s'en défaire sous la pression européenne ; cette question fut maniée comme une arme politique par Humblot pour éliminer Pobéguin qui le gênait. Il monta une partie de la population contre le Résident en annonçant que celui-ci allait libérer les esclaves, tandis que lui-même, s'il redevenait Résident, l'empêcherait. Mais Humblot retournait l'argument à l'encontre de ses engagés insoumis, les menaçant de les abandonner au Résident, qui les enverrait se faire tuer à Madagascar où la guerre de conquête était en cours. Le 24 octobre 1898, écrit Pobéguin dans ses notes, Humblot a envoyé par deux fois des « Makouas » de Niumbadjou pour rattraper des ouvriers, anciens esclaves libérés, qui en étaient partis, en leur promettant d'être bien traités et largement payés. Ces ouvriers refusèrent de remonter, malgré ce dont les « Makouas » étaient chargés de les menacer, à savoir que le Résident les ferait enfermer puis engager de force pour aller se battre sur la Grande île.

En 1889, une note établit l'existence à Ngazidja de trois catégories d'esclaves¹¹⁴. Tous étaient habillés par leurs maîtres mais ne recevaient aucun salaire. Ceux des deux premières étaient d'origine

¹⁰⁷ Entretien avec Said, fils de Jaffar Isilamu, et Turqui Mdahoma Mshindrini, Shindrini, novembre 2005.

¹⁰⁸ Mze Mkudu avait été chargé d'accompagner à la Mecque le tout jeune roi du Mbadjini Said Hashim et sa sœur en 1879-1880.

¹⁰⁹ Nom d'une des fêtes.

¹¹⁰ Nom d'une des fêtes.

¹¹¹ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini...*, 2002, pp 223-4.

¹¹² Plusieurs mots désignent les esclaves : *mdrumwa*, pl. *warumwa*, « celui ou celle que l'on envoie » [faire un travail], *mtrwana*, pl. *watrwana*, *mdjahazi*, pl. *wadjahazi* (réservé aux femmes), *suriya* (de l'arabe *suriyya*) pour la concubine du maître, *mahuria* (de l'arabe *muharrar*) pour la femme esclave libérée, *mdzaliya* pour un descendant d'esclave né dans l'île (S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005).

¹¹³ Dans le droit islamique, l'affranchissement, recommandé comme œuvre pie, consiste en une déclaration, explicite ou implicite, du maître (R. BRUNSCHVIG, « Article 'ABD », *Encyclopédie de l'Islam*, 1975, p 27). Pour un exemple plus détaillé recueilli à Moroni, voir S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005.

¹¹⁴ ANSOM, MAD 6(8) D1, dossier 1, Note confidentielle non signée. L'auteur de cette note de plusieurs pages, composée de différents chapitres, précise au début qu'il avait pour fonction d'exercer les soldats de Said Ali au maniement des armes avant d'aller attaquer le Mbadjini en 1887. On reconnaît donc Pupier, d'abord instituteur à la Grande Comore, devenu Résident par intérim en 1889, très critique à l'époque à l'égard d'Humblot sous l'influence duquel il tombera néanmoins plus tard. J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, I : 43 et 399 n. 81 signale une autre archive sur les diverses catégories

comorienne ; rien n'est dit sur leur lieu de naissance ni sur les faits qui les avaient réduits à l'état d'esclaves, mais le rapport précise qu'ils n'étaient pratiquement jamais revendus. Ils se divisaient en deux groupes, le premier, des familiers des maîtres avec lesquels pouvaient se créer des relations de parenté, le deuxième, des paysans proches du statut de métayers. Les esclaves de la troisième catégorie étaient des étrangers, ethniquement différents, ne parlant pas la langue, non musulmans.

Frezouls, auteur en 1909 d'un rapport sur le régime de propriété et la fiscalité¹¹⁵, décrit la continuité des conditions de vie, et donc de statut, des esclaves domestiques qu'il appelle tantôt « affranchis », tantôt « esclaves ». Dans les villes entourées de murs érigés au temps des *razzias* malgaches, ils étaient concentrés dans certains quartiers, quittaient rarement leur maître, le servant comme par le passé de leur plein gré, lui faisant cortège et chantant ses louanges dans le Grand mariage. Les photos de Pobéguin (1897-1899) montrent les servantes dans les rues, occupées aux tâches domestiques, la principale consistant à puiser l'eau dans des pots importés des Indes à la forme caractéristique. En 1898 se tenait un petit marché créé par les Français où se montraient de nombreuses esclaves non voilées, à la tête rasée, vêtue de coton non teint (*hami*)¹¹⁶. Gevrey exagérait peut-être en écrivant que toutes les femmes qu'il avait vues en 1867 se montrer librement aux Européens étaient des esclaves¹¹⁷. Les photos de Pobéguin montrent aussi des esclaves des deux sexes, dans une fête de mariage, faisant face à la rangée de danseurs d'un *djaliko* ou d'un *tari la ndzia*. Ils étaient envoyés par la famille de la mariée pour les éventer et leur présenter du tabac à chiquer.

Une concubine était rendue libre par la naissance d'un enfant, mais celui-ci avait le rang de sa mère et n'héritait jamais de son père. (On sait en effet que dans ce système de parenté matrilineaire, l'héritage paternel est rare dans les faits, le père donnant de son vivant tout ce qu'il possède à ses filles, ou le dépensant pour les *āda*¹¹⁸). Le mariage d'une esclave avec un homme libre et même avec un roi était une pratique ordinaire comme le laisse entendre une remarque de Said Ali, parlant de son fils Said Hussein avec qui il ne s'entendait pas du tout : il s'opposait à l'idée de le marier à une fille de la famille, « et même, ajoutait-il, à une de ses esclaves à laquelle il porterait intérêt »¹¹⁹. S'agissait-il pour autant de mariage, contrat juridico-religieux passé devant *cadi* ? Le tuteur de l'esclave n'étant autre que son maître, celui-là même qui l'épousait, ou qui la mariait à son fils, peut-être alors se dispensait-il de passer un contrat avec lui-même. Un témoignage indirect est rapporté par le magistrat Paul Guy en 1947 : au cours de débats sur la fiscalité des actes juridiques, les Comoriens déclarèrent ne pas admettre la filiation naturelle, prévue dans un passage du *Minhadj at-Tālibīn*¹²⁰ en cas de naissance de l'enfant d'une esclave et de son maître. A cette époque, et peut-être depuis quelques décennies, il était donc entendu dans les principes que le maître devait épouser une esclave, sinon pour une relation sexuelle, du moins quand elle était enceinte de ses œuvres. Le *nikāh* islamique est assez simple et rapide pour pouvoir rendre licite toute relation sexuelle. Quand Said Ali pressa les gens du lignage royal Mdombozi du Mbadjini de lui donner comme épouse la princesse Wamga dont les parents étaient en voyage à la Mekke, le roi Uma Dari le fit attendre, d'une part en le « mariant » (*loza*) à l'une de ses esclaves (*mdjahazi*) de Dzahadjuu, nommée Sindzahamu (« Celle qui coupe le chagrin »), que Said Ali rejoignit aussitôt, d'autre part en célébrant le rituel islamique de son union avec Wamga (le *nikāh*), ce qui avait valeur d'alliance, sans qu'il la rejoignît¹²¹. Frezouls précise que les « secondes femmes » (pour femmes secondaires) esclaves ou concubines, n'avaient aucun droit. Le

d'esclaves aux Comores : ANSOM, MAD 387 1040, Rapport sur le régime du travail dans l'archipel des Comores, Des esclaves, 1892, signé Basset, annexe au rapport Dislère).

¹¹⁵ ANSOM, MAD 3D3, 49.

¹¹⁶ Comme à Zanzibar (L. FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », 1998), l'abandon de ces stigmates fut pour les esclaves libérées un premier pas vers la dignité retrouvée.

¹¹⁷ A. GEVREY, *Essai sur les Comores*, 1970 rééd.1972.

¹¹⁸ L. AUJAS, dans « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », 1912, p 197, écrit l'inverse pour Mayotte, où la parenté est indifférenciée, mais il faut rester très critique vis-à-vis de ces écrits coloniaux parfois fondés sur de graves malentendus : « Les descendants d'esclaves ou de makoa se marient entre eux. Toutefois un homme libre peut épouser une fille de race makoa sans que ce soit un déshonneur pour lui. L'enfant né de ce mariage suivra la condition de son père ». Pour une critique des textes coloniaux sur l'organisation sociale aux Comores, voir S. BLANCHY, « Images coloniales de la société comorienne. Les raisons d'une méconnaissance durable », 2009.

¹¹⁹ ANSOM, MAD D6(8)25, Copie d'une lettre de Said Ali à sa sœur Sittina.

¹²⁰ Traité de jurisprudence chaféite de l'imam an-Nawawī (P. GUY, *Une journée à Moroni en août 1947*, sd, *Minhadj at Tālibīn. Le guide des étudiants et l'auxiliaire des mouftis dans la doctrine juridique*, 1952, « Le minhadj at-twalibin et les coutumes comoriennes dans le statut personnel », 1985).

¹²¹ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini...*, 2002, p 107.

chef de famille pouvait néanmoins leur constituer un patrimoine de son vivant ou leur léguer un bien précis à sa mort. Le montant en était prélevé sur les biens avant tout partage « comme une dette sacrée » (sans doute un engagement devant témoins). On comprend donc que ces femmes acquéraient ainsi une maison et un champ, qu'elles transmettaient ensuite en ligne féminine, comme le sont les propriétés matrilineaires ancestrales de type *manyahuli*¹²² qui ne furent décrites que beaucoup plus tard¹²³. Dans le couple formé par un libre et une esclave, celle-ci n'a que son corps et ses soins domestiques à offrir en échange de la liberté et d'un avenir meilleur pour ses enfants¹²⁴. D'une certaine manière, ce type de couple existe encore de nos jours, les hommes des quartiers centraux épousant volontiers dans des maisons de statut inférieur au leur où ils s'estiment mieux soignés et plus respectés.

J. Martin classe dans la catégorie des concubines les six servantes ou esclaves qu'épousa sans doute Said Ali, réservant le titre d'épouses aux huit autres femmes libres, quatre qui étaient mariées avec lui à la fin de sa vie et quatre déjà répudiées¹²⁵. Pourquoi ne pas considérer les premières comme des épouses répudiées, elles aussi ? On doit comprendre ces unions dans le contexte de la matrilinearité. Qu'elles soient libres, et même de lignage royal, ou esclaves, les femmes transmettent à leurs enfants leur statut et le cas échéant les propriétés lignagères de leur maison, en ligne aînée. C'est par un malentendu sur le système de filiation que Said Ahmed Zaki, né en 1887 de la première femme libre de Said Ali, sa quatrième « épouse », fût considéré par les Français comme chef de la famille de Said Ali, roi déposé, alors qu'il n'était chef que de la maison de sa mère. Certes, les hommes de ces familles sont *sharif* et se transmettent cette qualité en ligne masculine. Mais c'était par son matrilineage que Said Ali était roi et ses fils n'étaient pas destinés à lui succéder : seuls les enfants des femmes de son lignage, notamment ceux de sa sœur Sittina, auraient pu y prétendre. Le premier fils de Said Ali, Said Antoinette, était né en 1886 d'une esclave, Daoula, de l'*itreya* de Selea créé par Mwenye Mkuu. Il avait le statut de sa mère, esclave affranchie, et était *sharif* par son père ; un fils de roi pouvait cependant espérer un reclassement rapide.

Les esclaves du dehors, écrit Frezouls, comoriens d'origine comme les premiers, sont employés à la garde des troupeaux, à la culture des champs ; ils nourrissent leurs maîtres. Ils vivent dans des hameaux particuliers et « possèdent pour leur maître ». Comme les familiers, ils étaient rarement vendus. On sait par les enquêtes que les grands propriétaires laissaient à leurs esclaves, sur un accord verbal *mikataba*, des portions de terroirs ; les esclaves devaient à leurs maîtres nourriture et prestations diverses et parvenaient à garder entre le tiers et la moitié de la récolte¹²⁶. Ils vivaient le plus souvent dans les *itreya*, des hameaux isolés.

Enfin, Frezouls cite les esclaves « Makois ou Malgaches¹²⁷ », véritable marchandise, qui venaient de jour en jour « se faire libérer à la société ». D'après la tradition orale, les Makua amenés depuis peu d'Afrique, qui ignoraient la langue et la religion de l'île, étaient profondément méprisés. Ils représentaient l'exact opposé des valeurs sociales de prestige orientées vers le pôle arabo-musulman. Un engagement décennal à la Société de Humblot valait à l'esclave acheté en Afrique rachat de son prix, ceci jusqu'en 1904, date à laquelle l'abolition de l'esclavage, indument retardée à Ngazidja pour protéger les intérêts de la Société, fut proclamée. Mais le travail obligatoire¹²⁸, qui, en visant les individus dépourvus de moyens d'existence réguliers, s'appliquait bien évidemment aux esclaves et à leurs descendants, ne changeait guère la réglementation, qui dura sous diverses formes jusqu'en 1907. En 1902, on estimait le nombre d'esclaves présents à Ngazidja à 15.000, soit entre le tiers et le quart de la population (45.000 à 60.000 personnes) : quelques centaines d'entre eux étaient attachés aux grandes maisons, la plupart travaillaient comme paysans sur des terres qu'après l'abolition ils prétendirent souvent être les leurs, avec, estime Jean Martin, la complicité des cadis acquis à la cause de Humblot contre l'aristocratie locale¹²⁹.

¹²² Propriété lignagère indivise à transmission matrilineaire.

¹²³ (P. GUY, *Minhadj at Tâlibîn*, 1952, *Trois études sur une immobilisation foncière en faveur des femmes de la ligne maternelle à la grande-Comore ou "maniahoulé"*, 1982)

¹²⁴ Sans que cela induise une vraie « politique sexuelle » de la part des femmes, comme dans l'île d'Atu au Kenya (J. BUJRA, « Production, property, prostitution: Sexual politics in Atu », 1975).

¹²⁵ J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, pp 201-202.

¹²⁶ A. SIDI, « L'esclavage dans le système de plantation coloniale aux Comores au XIX^e siècle », 2000, p 265.

¹²⁷ Cette mention des Malgaches montre que la traite avec la Grande île s'était maintenue.

¹²⁸ Dans les exploitations agricoles coloniales de l'île, ce qui à Ngazidja ne laissait pas grand choix.

¹²⁹ J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p 188.

La situation des esclaves, avant ou après l'abolition, et celle des petits paysans, considérablement appauvris par la confiscation des terres hautes opérée par Humblot pour sa société, devaient être proches et ces deux catégories étaient susceptibles de fournir les ouvriers agricoles des plantations. On lisait déjà dans la Convention commerciale signée entre Léon Humblot et Said Ali en 1885 que « Son Altesse s'engage à fournir des travailleurs qui seront engagés pour cinq ans à raison de cent francs par tête et par an » (art. IV). Puis paysans libres et esclaves sont distingués dans l'annexe qui fixe le salaire annuel : celui des travailleurs était de 24 piastres pour les hommes, 12 pour les femmes et les enfants, tandis que les esclaves (hommes) ne touchaient que 6 piastres, pour 18 qui étaient versées à leur propriétaire¹³⁰.

Paysans libres et anciens esclaves se côtoyaient sur les terroirs à cultiver. Au XIX^e siècle, de nombreux esclaves achetés par Mwenye Mkuu en Afrique avaient été placés sur ses propriétés environnant Ikoni. Au moment d'une nouvelle délimitation de la propriété indigène par l'Etat français en 1910, à Nyumadzaha par exemple, on voit que quatre parcelles à délimiter étaient détenues, la première par deux libres en presque totalité; la deuxième, par six libres dont un d'Ikoni, et par d'anciens esclaves ; la troisième par d'anciens esclaves ; la quatrième, moitié par un libre d'Ikoni, moitié par d'anciens esclaves¹³¹. Les habitants de Nyumadzaha expliquèrent à Hugues et à Michaz, auteurs de l'enquête, que « Sultan Achmet » (Mwenye Mkuu) avait acheté des terres [au dessus de Selea et de Nyumadzaha] à des gens libres pour les donner à ses esclaves en compensation du travail qu'il exigeait d'eux dans ses propriétés de la plaine. Les esclaves, favorisés par Sultan Achmet, avaient également acheté eux-mêmes des terres. Mais de quelle sorte de propriété s'agissait-il ? L'absence de preuves écrites (*hatwi*, acte rédigé en arabe devant cadi) était courante, elle l'est encore aujourd'hui. Si achat il y eut, il s'était fait oralement devant témoins. Bien souvent, il ne s'agissait que du droit sur la récolte de celui qui avait cultivé. La propriété de la terre ne se pose pas en ces termes, ni dans le droit islamique, où elle est fondée sur l'occupation et la mise en valeur, ni dans le droit oral autochtone. Lors de cette opération de délimitation, certains cadis soulignèrent la légitimité de la propriété des gens libres en affirmant qu'il s'agissait de « terres ancestrales » (ainsi traduit l'interprète). Il semble que, depuis 1904, des anciens esclaves revendiquaient aussi eux-mêmes une « occupation ancestrale ».

La Société de Humblot, devenue Société Anonyme de la Grande Comore (SAGC) quand il y fit entrer des parfumeurs de la ville de Grasse, fut dirigée après sa mort en 1914 par son beau-frère Legros, qui possédait le seul autre domaine colonial dans le nord de Ngazidja¹³². Lors de la première délimitation des terres de 1897¹³³, les villages comoriens et leurs cultures situés sur la concession de la Société auraient dû être reconnus propriété indigène, mais l'opération avait été menée sous le contrôle de Humblot et dut être refaite en 1910. Les troubles s'étaient aggravés quand Humblot s'était arrogé les terres en bord de mer dont il avait besoin, en prétendant que ces *manyahuli* du lignage de Said Ali relevaient du domaine (*sirkali*). Les cartes montrent qu'en 1921 la surface de la SAGC n'avait pas changé ; ce n'est qu'en 1938 qu'elle diminua de 10.000 hectares, notamment sur le plateau agricole du Mbadjini au sud¹³⁴. En 1932, l'administration avait acheté moins de 1.000 hectares à la SAGC pour constituer des réserves indigènes. Mais les habitants voulaient aussi pouvoir acheter eux-mêmes des terrains de culture et, tant qu'ils n'y parvenaient pas, défrichaient sans autorisation sur les domaines de la Société ou des grands lignages. En 1939, un Comorien ayant vécu en Europe tenta d'organiser une large cotisation pour le rachat de terres, soutenu par les fils de Said Ali dont les vastes plantations familiales avaient été spoliées¹³⁵. Le député S. M. Cheikh œuvra de 1945 à 1951 pour la restitution de terres et l'abolition du travail forcé.

La plupart des « indigènes », ne pouvant payer d'emblée l'impôt *per capita*, étaient astreints au travail forcé, femmes et enfants de plus de 7 ans compris. Celui-ci était rémunéré 5 fr par jour pour les

¹³⁰ Le texte se trouve dans ANSOM, MAD 315 816, Marine-Vincennes BB4 1510, sous-dossier « Convention Humblot » ; J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p 302, n. 219)

¹³¹ ANSOM, MAD 6 (8) D15.

¹³² La Société Anonyme de Grande Comore, comme la Société du Nyumankéle à Anjouan, devint par la suite une filiale de la Société Coloniale de Bambao (nommée d'après le village de Bambao à Anjouan où elle était installée, à ne pas confondre avec l'ancien royaume du même nom à Ngazidja). On continuera, cependant, à parler de la « SAGC » à Ngazidja.

¹³³ Elle fut réalisée par le capitaine Dubois. La carte établie d'après ses données a été publiée dans D. PERCHERON, « Géographie médicale de la Grande Comore », 1902.

¹³⁴ M. IBRAHIME, *Etat français et colons aux Comores (1912-1946)*, 1997, p 118.

¹³⁵ M. IBRAHIME, *Etat français et colons aux Comores (1912-1946)*, 1997, p 137.

manœuvres¹³⁶. De même, les salaires payés par les sociétés coloniales étaient trop faibles. A la SAGC, seule Société où le propriétaire et le directeur ne faisaient qu'un, les salaires ne permettaient même pas aux ouvriers agricoles de se vêtir, comme le note le chef de district en 1920. Les révoltes coloniales de 1914 à Ngazidja et 1940 à Anjouan furent provoquées par la pression des impôts et du travail obligatoire, mais aussi par les mauvais traitements infligés à tous les Comoriens, libres ou descendants d'esclaves, par les coloniaux¹³⁷.

Ali Soilihi, auteur d'un coup d'État au tout début de l'indépendance, avait déclaré la suppression des *itreya*. Soixante-dix ans après l'abolition de l'esclavage, la terre fut enfin « à tout le monde », sous un bref régime révolutionnaire (1975-1978) qui prévoyait l'attribution d'un demi à un hectare de terre par cultivateur¹³⁸. Le retour à l'ordre ancien fut rude et une révolte éclata en 1982 dans l'ancien *itreya* de Dzahadjuu à Ngazidja¹³⁹.

4. Les effets de l'histoire. Mémoire et citoyenneté

Les recherches historiques les plus récentes sur l'esclavage en Afrique ont souligné l'importance du travail sur les sources orales, témoignages et récits de vie, et leur apport pour la compréhension des rapports sociaux, économiques et politiques qui ont permis cette forme d'exploitation humaine¹⁴⁰. Les Comores n'ont pas connu comme l'Afrique ou Madagascar de missions chrétiennes européennes qui, en s'impliquant dans la défense des esclaves, aurait pu produire des descriptions de la société¹⁴¹. L'enquête orale apparaît aujourd'hui bien tardive et ses résultats sans doute ténus. Elle répond au malaise d'un silence trop longtemps gardé sur un passé dont les effets se font encore sentir, mais se heurte aussi à un désir d'effacement de l'histoire pour une pleine intégration dans la société contemporaine. Un début d'enquête apporte pourtant des renseignements sur la période charnière de la colonisation et de l'abolition et peut donner de nouveaux éclairages sur la nature de l'esclavage historique aux Comores¹⁴². Plusieurs pistes peuvent être suivies. Les anciens quartiers d'esclaves des villes fortifiées, comme l'avait noté Frezouls, sont bien délimités. C'est leur population et celle des anciens *itreya* qui doivent être questionnées sur leur histoire. Urbains et ruraux se trouvèrent en effet dans des contextes différents pour conquérir au fil des générations un statut de citoyen.

Les esclaves urbains furent, tardivement, les premiers artisans des Comores ; dévalorisé, le travail manuel ne pouvait être confié qu'à eux, et leur formation se faisait à Zanzibar et à Lamu, ou auprès de spécialistes venus de ces îles. Sur la côte swahilie, les esclaves artisans formaient une catégorie à part, plus autonome, dans laquelle on trouvait aussi des chefs de caravanes et des capitaines ou marins de boutres¹⁴³. A Ngazidja, les ports et les métiers de la mer ont aussi été investis par des esclaves ou anciens esclaves sans qualification et sans terres qui ont fourni l'essentiel des manœuvres¹⁴⁴. Le rôle des esclaves dans l'animation et le service des fêtes de leurs maîtres favorisait l'émergence de bons artistes, danseurs, chanteurs et musiciens, une compétence que leurs descendants ont maintenue tout au long du XX^e siècle.

Les traditions du Mbadjini rapportent que la reine Hadidja (1854-1896) envoya des esclaves à Zanzibar se former à toutes sortes de métiers manuels et au commerce¹⁴⁵. L'île et la ville de Zanzibar

¹³⁶ M. IBRAHIME, *Le parcours d'un notable comorien en politique: Saïd Mohammed Cheikh (1904-1970)*, 2004, p. 531, indique qu'il fallait 25 fr par jour pour nourrir une famille.

¹³⁷ MARTIN, J., « Grande-Comore 1915 et Anjouan 1940: Etude comparative de deux soulèvements populaires aux Comores », 1983. Voir aussi J. MARTIN, « Les débuts du protectorat et la révolte servile de 1891 dans l'île d'Anjouan », 1973, « Un témoignage sur la Révolution de 1891 à Anjouan » 1985.

¹³⁸ M. LAFON, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution. Les discours d'Ali Soilihi (1975-1978)*, 1995, p. 128.

¹³⁹ S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005.

¹⁴⁰ ALPERS, E. A., « Flight to Freedom: Escape from Slavery among bonded Africans in the Indian Ocean world c.1750-1970 », 2003.

¹⁴¹ La présence ancienne d'une église chrétienne à Mayotte, et d'un autre plus récente à Ngazidja, ne peut être qualifiée de mission, ne menant auprès des Comoriens musulmans aucune action de conversion.

¹⁴² Entretiens menés en 2004, 2005 et 2006 avec l'aide de Zakaria Cheikh Mkatibou (CNDRS, Moroni) à Moroni (quartiers Irungudjani et Magodjuu), à Shindrini et à Mitsamihuli.

¹⁴³ J. GLASSMAN, « The Bondsman's News Clothes: the Contradictory Consciousness of Slave Resistance on the Swahili Coast », 1991, p. 291.

¹⁴⁴ P. ROMERO, dans « "Where Have All the Slaves Gone?" Emancipation and Post-Emancipation in Lamu, Kenya », 1986, décrit les métiers qu'exerçaient les esclaves à Lamu. Sur la société des travailleurs portuaires à Dar es Salam, voir G. LOIRE, *Gens de mer à Dar es-Salam*, 1993.

¹⁴⁵ KARI-NGAMA, *Histoire de Ngazidja, du Mbadjini...*, 2002, p. 96.

connurent entre 1850 et 1890 un essor particulier sur le plan agricole, commercial, technique et intellectuel sous l'impulsion des Omanais, et représentèrent un pôle attractif pour les Comoriens. Le consul général britannique Elliott estimait que certains habitants de Ngazidja partageaient leur temps entre les deux îles¹⁴⁶. Cette densité des échanges eut des effets dans les milieux lettrés et dominants, mais aussi parmi ceux qui exerçaient les métiers liés aux boutres dans les principaux ports de Ngazidja : Mitsamihuli au nord, et Shindrini au sud (la rade d'Itsandra-mdjini, au centre, était moins bonne, et Moroni, qui allait devenir le seul port en haut profonde de l'île, était dangereux)¹⁴⁷. Les vieillards se souviennent par exemple d'un gros boutre nommé Msumbidji (Mozambique), appartenant à un Swahili de Zanzibar, qui venait régulièrement d'Afrique à Shindrini et à Uroveni. Les vrais capitaines (*nahuda*, pl. *manahuda*) capables de faire les traversées étaient arabes ou indiens, les Comoriens s'engageant surtout comme matelots (*baharia*, pl. *mabaharia*). Le serviteur d'une grande famille de Moroni, qui dans sa jeunesse avait porté sa patronne âgée sur son dos pour aller visiter les champs, travailla ensuite comme rameur sur les baleinières de l'administration coloniale qui faisaient la navette de la grève aux bateaux.

Aujourd'hui, on ne voit de boutres que dans le port de Moroni, et leur usage s'est transformé. Des chantiers navals continuent d'exister, mais les boutres sont réduits à l'état de chalands tirés par des vedettes à moteurs pour le déchargement des navires. De ce fait, le profil sociologique des propriétaires de boutres a changé : les membres des familles dominantes des quartiers centraux, commerçants, chefs de canton, sont moins nombreux et leurs boutres côtoient ceux d'anciens matelots ou charpentiers de marine, venus des quartiers anciennement serviles où se recrutaient les artisans et les manœuvres. L'origine de ces derniers est parfois brouillée par un reclassement déjà ancien, en particulier par la migration. L'un d'eux, issu d'un village de pêcheur, marié à Irungudjani (quartier servile de Moroni), fut engagé comme manœuvre à la « Société », puis migra à Madagascar où il travailla comme « navigateur » (employé sur les bateaux de lignes régionales) jusqu'aux événements de 1976¹⁴⁸. Rentré à Ngazidja à l'âge de la retraite, il fit construire un boutre avec ses économies. C'est un investissement comparable au lancement d'un taxi qu'entreprennent des hommes plus jeunes ayant un parent en France capable de leur envoyer une voiture d'occasion. Les nouveaux propriétaires de boutres sont issus d'un groupe social dont la tradition de métiers s'est faite dans les transports maritimes et l'artisanat. L'un d'eux, petit-fils d'un « navigateur » de Zanzibar, a exercé le métier de matelot après l'interruption de ses études secondaires et un passage parmi les mercenaires de Bob Dénard. Il est actuellement bosco sur un navire de ligne régionale (Afrique – Comores – Madagascar) dirigée par un Comorien. Les charpentiers de marine ont appris le métier auprès d'un maître chez qui ils étaient parfois placés par leur mère dans leur jeunesse. Tout en étant confinés dans le statut social maternel, certains ont bénéficié de l'appui de leur père quand ce dernier, commerçant ou propriétaire de boutre, venait des quartiers centraux. Le métier de matelot, que les Comoriens distinguent de celui de docker travaillant à quai ou sur les gros navires, continue d'être exercé sur les boutres de déchargement : le gain journalier d'un boutre est partagé entre la vedette qui le tire, le propriétaire et les matelots, ces deux dernières parts étant égales. Avant l'utilisation des vedettes lancée par un notable il y a une quarantaine d'années, les matelots devaient ramer et assuraient l'entretien du boutre.

Les métiers du bois sont liés à ceux des chantiers de boutres. Mais dès qu'on parle de la forêt, de vieilles images resurgissent, telles des figures mythiques qui ont durablement impressionné les esprits : « le *mzungu* » (l'Européen), Humblot, mort en 1914, qui avait confisqué la forêt des hauts de Ngazida, et « la Société », icônes d'une domination absolue, sont cités par des jeunes du village de Mvuni comme s'ils en avaient fait eux-mêmes l'expérience. Quelqu'un rappelle l'époque « où un homme de Ngazidja n'osait pas parler à un *mzungu* [Européen] » (l'indépendance date de 1975). Le village de Mvuni, en tant que « cité » politique *mdji*, s'est arrogé le droit de contrôler « sa » forêt sans reconnaître son statut de domaine de l'Etat (*sirkali*) et n'accepte que l'autorité de l'assemblée des Accomplis, « nos pères, nos oncles ». La cité a édicté une loi qui réserve l'usage de la forêt aux natifs du village et aux seuls « étrangers » venus s'y marier.

Les quartiers anciennement serviles de Moroni abritaient aussi des artisans bijoutiers d'origine mozambicaine amenés de Zanzibar avec un savoir faire qu'ils se transmettaient. Aujourd'hui ce

¹⁴⁶ I. SALEH, « The Comoro Islands » 1941, p 60.

¹⁴⁷ Fonds d'archives Pobéguin, Bibliothèque municipale de Saint Maur des Fossés.

¹⁴⁸ Massacre de Comoriens à Majunga.

secteur est laissé aux bijoutiers indiens venus de Madagascar. Des cordonniers faisaient des chaussures, les *zilatru* (encore fabriquées au village de Hahaya), dans des entreprises dirigées par les gens du centre¹⁴⁹. Des maçons préparaient la chaux au bord de la mer (et utilisèrent tout le sable de la baie de Moroni pour les maisons de la ville)¹⁵⁰.

Les hommes constituaient un réseau de clients près des anciens maîtres, comme le raconte un habitant d'Irungudjani né en 1912. Il fut placé tout jeune sur des plantations de Said Turqi, qu'il appelle « son frère » - le langage de la parenté masquant les rapports de domination -, comme une sorte de contremaître chargé de préparer chaque dimanche un repas de riz et de viande de cabri pour des ouvriers agricoles ; il était fier et reconnaissant de la confiance qu'on lui témoignait. En tant que citadin, l'employé urbain était certes plus proche de son patron que le villageois : comparée à la campagne, Moroni, malgré sa forte différenciation sociale, avait une sorte d'unité culturelle et les liens entre dominants et dominés entretenus sur plusieurs générations étaient plus étroits.

Les esclaves étaient aussi musiciens et chanteurs. Les vieillards d'Irungudjani se souviennent de l'*igwadu*, une danse exécutée dans le quartier qui attirait une foule de spectateurs, des habitants des quartiers centraux et mêmes des Blancs. Des percussionnistes savaient lancer leur tambourin de cuisse (*msondro wa mapvadjani*) à des hauteurs vertigineuses pour exciter l'assemblée ; les voix des bons chanteurs faisaient vite leur célébrité¹⁵¹. Outre le plaisir qu'ils en retiraient pour eux-mêmes, les gens des quartiers serviles jouaient et dansaient pour les quartiers dominants, comme le montrent les photos de Pobéguin, et ont cultivé leurs compétences dans le domaine musical. De l'*igwadu*, ils passèrent au *twarab* (concert arabe) sous l'influence de Zanzibar. Le célèbre Mbarouk, chanteur compositeur de *twarab* né à Irungudjani en 1907, d'un père de Fumbuni, avait adhéré à l'association Ntiliba, rivale de Magumse où chantait Mze Mbaba Soulé dit Mastar, avec lequel il se produisit souvent¹⁵². Il travailla à Anjouan, chargé du pointage des ouvriers de la Société Coloniale de Bambao à l'époque du travail forcé, puis dans une station agricole proche de Moroni, avant de passer sa vieillesse dans un village des hauts du Mbude, Maweni. Sa célébrité lui avait permis de se marier plusieurs fois dans tout l'archipel. Les associations de musique, comme les *danses societies* des villes de la côte africaine¹⁵³, étaient au début du XX^e siècle un instrument de reclassement et d'intégration des anciens esclaves. A Ngazidja, elles ont aussi permis aux quartiers autrefois serviles de se structurer d'une part en classes d'âge et en assemblées masculines, d'autre part en maisons matrilineaires, à l'imitation des libres. Quartiers et sous-quartiers faisaient jouer entre eux, par leurs associations, une logique duelle de concurrence qui les stimulait, comme dans les villes swahilies.

On sait que les deux portes qui encadrent le *bangwe* (place publique) d'Irungudjani à Moroni ont été construites en 1931, sur l'espace vide, bordé de gros galets en guise de sièges, où se déroulaient danses et fêtes. Les premiers Grands mariages de ce quartier, avec abattage de bœufs, datent de 1912¹⁵⁴. La construction de ces portes monumentales, qui marquaient l'existence d'une assemblée d'Accomplis, est significative d'un tournant dans les relations entre divisions sociales de la ville. Un garde indigène (*polisi*) originaire d'Ikoni venu se marier à Irungudjani en 1922 fut parmi les fondateurs de l'assemblée *mdji* du quartier. Il fut suivi d'un autre, originaire de Nyumamilima (Mbadjini). Les descendants d'esclaves (*warumwa*) n'avaient pas le droit d'avoir de maison en pierre, comme sur la côte swahilie. L'administrateur Galabru¹⁵⁵ relate que vers 1935, un *mdrumwa* fit construire une maison en pierre à un étage « au grand scandale de la gentry moronienne », puis cet exemple a été imité. C'est également en 1935 que le chef du village de Dzahadjuu la mdzade, un

¹⁴⁹ Voir leur portrait et leur biographie dans S. BLANCHY, *La Grande Comore en 1898*, 2007.

¹⁵⁰ Il en était de même à Lamu où en 1923 la plupart des marins étaient des anciens esclaves, et avant l'émancipation, Lamu était connu pour l'habileté de ses artisans esclaves, en particulier bijoutiers (eux aussi remplacés par les Indiens), mais également sculpteurs sur bois (portes et meubles) qui travaillaient au domicile de leurs propriétaires et sans doute à leur profit. (P. ROMERO, dans « "Where Have All the Slaves Gone?" Emancipation and Post-Emancipation in Lamu, Kenya », 1986, pp 504-505).

¹⁵¹ Comme Kari wa Islam, ou Ipvessi réputé pour sa voix mais handicapé par la lèpre qui l'avait laissé amputé des jambes, Ibrahim wa Mmwassi surnommé « Layini ya range » (titre d'une chanson), danseur admiré ainsi que Mvulana Kari . Entretiens avec Ali Shioni (né en 1912) et Abdallah Himidi, Irungudjani, 2006.

¹⁵² M. SAID AHMED, *Guerriers, princes et poètes aux Comores*, 2000, p 229.

¹⁵³ T. RANGERS, *Dance and Society in Eastern Africa*, 1975.

¹⁵⁴ Il s'agissait de ceux de Mlanau Moussa, de Mshinda Dzamadze Zinda et de Mdahoma Amadi.

¹⁵⁵ GALABRU, *La Grande Comore*, 1952.

ancien *itreya* de Fumbuni, témoigna devant les autorités coloniales des abus de pouvoir de Said Hussein¹⁵⁶, qui traitait encore les habitants « comme des esclaves »¹⁵⁷.

Les vieillards d'Irungudjani connaissent bien la date de l'abolition de l'esclavage (qu'ils définissent comme « travailler pour rien »), 1904. Dans leur mémoire, c'est Humblot qui contribua à établir le travail salarié à Ngazidja, et les grandes familles ne comprirent que progressivement le changement. Le quartier d'Irungudjani était peuplé majoritairement de femmes : longtemps en effet, les hommes n'osèrent venir y épouser et y habiter de peur d'être traités en esclaves et contraints à travailler pour le palais ou les grandes maisons. Les femmes, elles, attachées à leurs demeures et surtout à celles de leurs maîtres, n'avaient pas le choix. En conséquence, ces femmes « traînaient » disent aujourd'hui les hommes¹⁵⁸. On voit ici s'exprimer d'une manière précise une tension quant au destin de ces femmes, inaccessibles aux hommes de leur condition ou aux libres pauvres, parce que leurs maîtres avaient sur elles tout pouvoir. Les données démographiques fournies par les archives de Humblot (1891) et de Pobéguin (1898) sont peut-être à mettre en relation avec ce fait. Les chiffres montrent un rapport hommes/femmes particulièrement déséquilibré dans les grandes villes, sauf à Ikoni. Si l'on prend les données de Pobéguin pour l'Itsandraya, le ratio est à Itsandra-mdjini de 109/251¹⁵⁹ ; à Tsidje de 109/188 ; à Bandamadji, de 8/34, à Ntsudjini de 214/368¹⁶⁰. Mais la guerre et la migration n'expliquent pas tout : à Moroni dans le Bambao, le sex-ratio est de 543/1044, et chez les enfants de 257/300. On doit sans doute tenir compte du grand nombre d'esclaves de maison, femmes et filles pour la plupart, qui vivaient avec leurs maîtres. En effet, les villages serviles *itreya* placés dans les champs des grands lignages montraient un *sex-ratio* inverse ou à peu près équilibré. Il est par exemple de 43/34 à Mbashile, 9/8 à Mwandzadza djumbe, de 103/104 à Selea, 11/5 à Milembeni, 36/34 à Dzahadjuu la mzade, 22/17 à Mlali. De même il est inversé à Salimani, le village de plantation de Humblot : 62/49.

Attirés peu à peu par les possibilités d'emplois de la capitale, les hommes « d'ailleurs » (*masafarini*) vinrent de toute l'île et les témoignages permettent de retracer la circulation interne des gens sans terre à cette époque¹⁶¹. Par exemple, un homme de Sidju (Dimani) vint se marier à Madjenini (autre quartier anciennement servile de Moroni), et son fils né à Madjenini se maria ensuite à Irungudjani. Dans leurs récits sur la mise en place des groupes familiaux dans le quartier, les gens d'Irungudjani s'efforcent de maintenir la distinction entre eux, les Comoriens, et les Africains *washenzi*¹⁶² dont ils tiennent à se démarquer. Ils identifient une origine africaine et servile partielle ou totale dans les lignages autres que le leur, en particulier un fort élément *masumbidji* (mozambique), pour mieux mettre en valeur le processus de « réduction de marginalité »¹⁶³ dont ils ont eux-mêmes

¹⁵⁶ Neveu et successeur du dernier roi du Mbadjini, fils du dernier roi du Bambao.

¹⁵⁷ ANSOM, MAD D6 (8) 25. Voir S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005.

¹⁵⁸ Mot français passé en comorien, ici au sens de *hutswhaha*, ne pas être demandée en mariage. Un homme âgé d'Irungudjani, chef de son lignage, me dit aussi qu'il « traîne » depuis qu'il ne participe plus en personne aux manifestations et aux échanges du *ada* mais y envoie ses cadets : une manière de dire qu'il est à la retraite (mais touche encore sa part). « Traîner », c'est ne pas ou ne plus jouer de rôle dans la société.

¹⁵⁹ Pobéguin décrit cette ville comme détruite et à moitié vidée de ses habitants. Le royaume avait été écrasé dans les deux dernières décennies sous le règne de Said Ali, du Bambao. Fonds d'archives Pobéguin, Bibliothèque municipale de Saint Maur des Fossés.

¹⁶⁰ La différence aux dépens des hommes existe ailleurs dans l'île, et dans des villes de tailles diverses : à Mitsamihuli elle est de 383/734, à Bangwakuni 147/248, à Ipvwani 50/101, à Dembeni 298/422, à Fumbuni 349/491, à Mjwayezi de 149/200, etc. Ikoni seule montre une faible différence entre hommes et femmes et l'ensemble du Bambao semble moins affecté par ce déséquilibre que la moyenne de l'île. Calculée uniquement sur les personnes payant l'impôt, sans les exemptés, la différence est moindre. Si l'exemption dépendait de l'âge, ceci signifie que les femmes âgées étaient plus nombreuses, peut-être par un effet des guerres de la deuxième moitié du siècle. La migration des Comoriens de Ngazidja à Zanzibar était importante et elle est signalée dès 1893 par le consul de France à Zanzibar et par les officiers de marine français qui croisaient dans les eaux comoriennes. Les Comoriens étaient 10.000 dans la ville de Zanzibar, près de 500 dans l'armée du sultan Hamed, et s'installaient aussi dans d'autres points de la côte africaine (J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p. 158). Déjà, un bon nombre de gens de l'Itsandraya s'étaient exilés à l'époque des guerres entre Msafumu, allié de Said Bargash, et Said Ali. Plus tard, les habitants fidèles à Said Ali, comme ceux d'Ikoni, fuyèrent l'oppression de Humblot. Les grands propriétaires terriens comme les petits paysans se trouvaient spoliés par l'extension du domaine de la Société.

¹⁶¹ Cette arrivée continue « d'hommes de l'extérieur », les *masafarini*, oblige aujourd'hui les responsables d'Irungudjani à s'assurer que ceux-ci ont bien payé bien les *ada* qu'ils doivent à leur cité *mdji* d'origine, afin qu'on ne dise pas des gens d'Irungudjani qu'ils ont pris et qu'ils ont « mangé » les maris de leurs sœurs.

¹⁶² Dépréciatif pour les Africains du continent équivalant à « nègres ».

¹⁶³ S. MYERS & I. KOPITOFF, « Slavery in Africa: Historical and Anthropological Perspectives » 1977, J. GLASSMAN, *The Bondsman's News Clothes ...*, 1991, p. 289.

bénéficié avec le temps. Pour autant, les femmes d'Irungudjani n'étaient pas toujours bien traitées par les hommes de l'extérieur qui venaient les épouser, comme le raconte l'une d'elle, mariée vers 1950 à un homme de Tsinimwashongo (Mbadjini) qui se montrait méprisant et insultant. Son deuxième mari, qui avait, dit-elle, de la dignité (*ungwana*, la qualité de l'homme libre), se conduisit bien envers elle. Il n'est pas facile pour les descendants d'esclaves d'accéder au statut de maître du sol de leur quartier. Les deux principaux lignages d'Irungudjani disent avoir « acheté » le sol du quartier aux rois qui en étaient les propriétaires, Mwenye Mkuu et Said Ali. Mais un seul de ces lignages a obtenu le droit d'enterrer ses morts dans le cimetière inclus dans les murs et contrôlé par les quartiers centraux.

En venant épouser à Irungudjani, les hommes *masafarini* ont rendu possible la création de maisons de femmes mariées, préalable à la création d'une assemblée politique masculine, la « cité ». Celle-ci est aujourd'hui bien établie, même si toute commensalité avec les quartiers du centre est impossible¹⁶⁴. Pour comprendre comment ce processus s'est déroulé, on peut observer de nos jours les efforts du quartier de Magodjuu pour construire ces mêmes institutions.

Développé au nord de la ville, hors les murs, au XX^e siècle, le quartier de Magodjuu fut tout d'abord peuplé d'esclaves des champs, puis des propriétaires vinrent s'installer sur leurs terres, enfin des migrants d'autres villages ou des autres îles rejoignirent ce nouveau faubourg de la capitale, et quatre générations se sont succédées. Pour les gens d'Irungudjani, ce quartier a été peuplé d'Africains Mozambiques « mangeurs de tenrecs » (*mala londra*) c'est-à-dire non ou mal islamisés. On cite notamment le lignage Mdrama, venu du Mbude, dont la réputation être d'être originaire du Mozambique ou de Sofala, de vrais *washenzi* autrefois tenus dans un grand mépris¹⁶⁵. La mobilité est la seule manière d'échapper aux anciennes dépendances, et la date récente d'arrivée d'un lignage est un signe de l'origine servile de ses membres, bien que cette arrivée soit présentée par la suite, selon un thème classique, comme recherche du lieu propice à la fécondité du groupe¹⁶⁶. Une soixantaine de femmes mariées en *āda* vivent à Magodjuu, mais la plupart sont encore rattachées à leur quartier d'origine de Moroni, quartier libre (Badjanani, Mtsangani) ou autrefois servile (Djumwamdji, Madjeneni). Cependant, cinq ou six maisons sont considérées comme « d'origine » et l'une d'elle a été le cadre d'un *āda* en 2006. La construction des institutions politiques repose autant sur la création de véritables maisons matrilineaires que sur celle d'une assemblée d'hommes, ceux-ci étant fils et frères dans certaines maisons et entrant comme époux dans d'autres.

Un des fondateurs de l'assemblée politique en cours à Magodjuu, un maçon né dans le quartier comme sa mère et sa grand-mère, me raconte l'histoire de cette dernière, Mbahuwa Mwedandze. Elle venait de Samba Bodoni, village dépendant de la ville d'Itsandra, et fut épousée par Djimba Msaminga, d'un quartier servile de Moroni. Celui-ci avait eu une fille, Karibu Djimba, qui figure parmi les « épouses » du roi Said Ali. Karibu eut une fille avec le roi, Hauthan Said Ali, qui habita le quartier Pvwawwani. La mémoire orale retient qu'elle fut mariée à un nommé Sidi, un Arabe venant du Maroc. Leur fils travailla dans l'administration. Karibu, aussi noté Mkariba dans les archives coloniales, était sans doute la troisième compagne de Said Ali, si l'on s'appuie sur l'année de naissance de sa fille Aoussan [Hauthan], 1884. Said Ali avait eu en 1883 Aïlam, fille de Tsindzahamu, l'esclave de Dzadjuu la mzade en Mbadjini¹⁶⁷, et Aliba, sa fille aînée, née de Daoula, une esclave de

¹⁶⁴ S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005. Les Grands mariages sont le signe du repositionnement social, comme à Lamu l'imitation des célébrations de mariages des dominants par les anciens dominés (P. ROMERO-CURTIN, « Lamu weddings as an example of social and economical change », 1984) mais on voit ici la différence due aux structures matrilineaires et matrilocales de Ngazidja.

¹⁶⁵ Cette information circule parmi les étudiants comoriens vivant au Kenya, mais je ne sais si elle est fondée sur des contacts directs avec des groupes de parenté africains. Tout Ngazidja connaissait le savoir faire de ces arrivants africains pour trouver les terriers de tenrecs en tapant sur le sol. Cet animal étant considéré comme proche du porc, sa consommation est évitée par les musulmans adultes.

¹⁶⁶ Certains lignages semblent issus de nombreux déplacements. L'*hinya* Mdrama, cité à Magodju, est également présent dans le Mbude, le Hambu, et à Uziwani (Mbadjini). De même, l'*hinya* Mbuhu, présent à Selea, ancien *itreya* du Bambao, est dit par les uns venir du Hambu et de Nkurani (Mbadjini), par les autres faire partie des populations amenées d'Afrique. A Uroveni (Mbadjini), il est dit venir de Shwani dans le Hambu : on le trouve en effet à Shwani et dans d'autres cités de ce « pays », à Mdjoyezi et à Djumwashongo. A Nyumadzaha (Bambao), on le dit venir de Dzahadju la Hambu. On le trouve aussi à Mtsamudu (Washili). Ces faits laissent penser à un groupe ayant eu une forte mobilité au cours du XIX^e siècle, c'est-à-dire dépourvu de terre et mélangé par mariage dans certains villages avec des descendants d'esclaves ou d'engagés africains.

¹⁶⁷ Voir plus haut. Son histoire est détaillée dans S. BLANCHY, « Esclavage et commensalité à Ngazidja », 2005.

Selea (Bambao)¹⁶⁸.

Dans une lettre du 7 mai 1917, Ghaoussani [Hauthan] benti sultan Said Ali, se plaint à l'administration française de la pension de 500 francs seulement qu'elle recevait. Elle avait sept enfants, son mari était pauvre, et n'ayant pas de maison, elle voulait en acheter une à Moroni, comme son père Said Ali avait eu l'intention de le faire pour elle (elle dit joindre une des lettres où il lui en parlait). Elle avait en effet un terrain et une maison en ruine à Ikoni, et elle était mariée à un Anjouanais propriétaire d'une vanillerie, Said Houmadi¹⁶⁹. Cet exemple résume bien la situation des descendants d'esclaves au début du XX^e siècle : héritiers du statut de leur mère, ils peuvent être reclassés par un père libre, riche ou puissant, qui les loge et les éduque. Sinon, c'est aux filles, à leur tour, d'espérer un mariage de ce type, les fils ne pouvant compter que sur leur travail, comme matelot, manœuvre ou artisan pour les plus modestes.

Les quartiers serviles entourant le quartier central de Mtsangani y ont été plus ou moins assimilés et les Grands mariages de leurs habitants peuvent être célébrés sur la place publique de ce quartier de maîtres. Seul Irungundjani est resté distinct du quartier des anciens maîtres, Badjanani, où se trouve la première mosquée du vendredi et les palais royaux, et qui ne peut l'assimiler. La difficulté pour Magodjuu est de conquérir son autonomie politique alors que les habitants actuels sont issus de mariages célébrés à Mtsangani, dans les maisons des anciens maîtres agissant comme « parents » ou dans quelques maisons reclassées. La règle du Grand mariage, en effet, qui permet à un homme d'avoir le statut d'Accompli dans sa cité, est de n'être célébré qu'entre des maisons dont les hommes relèvent de la même assemblée, de la même cité. Les quartiers serviles étaient dépourvus de ces entités et doivent lutter pour les créer. Les villages anciens *itreya* peuplés d'esclaves des champs ont plus vite atteint la démographie nécessaire au champ matrimonial endogame des Grands mariages (les autres unions étant largement ouvertes sur les autres villes et, pour les hommes, sur les groupes sociaux inférieurs : pêcheurs, anciens serviteurs). La construction d'une mosquée centrale s'inscrit dans le travail de reclassement et dans la compétition générale entre les cités : avoir la sienne est important pour les dépendants, en avoir une plus grande que celle des dépendants est important pour les dominants. Il n'est pas anodin de constater que Magodjuu a un projet de grande mosquée pour la partie nord de Moroni (ce serait la troisième de la ville). Comme Shepherd l'a remarqué pour les Grands mariages¹⁷⁰, la participation des anciens dominés entraîne, là aussi, une escalade des rivalités.

Une certaine intégration est possible quand les cités agissent dans le champ du politique hors *āda*, c'est-à-dire dans les relations avec l'État. Quand le gouvernement veut communiquer avec le peuple à travers ses représentants coutumiers, il convoque les Accomplis de toutes les localités. Les anciens *itreya* s'efforcent alors d'envoyer un de leurs meilleurs orateurs pour les représenter. Le pouvoir de la parole est tel qu'un homme très éloquent est toujours écouté. Il favorise la réputation de son village, et peut être recruté ensuite par la délégation de son pays pour d'autres négociations. La communication entre deux systèmes politiques, l'étatique et le coutumier, permet donc de combiner deux conceptions de la représentativité villageoise qui s'influencent mutuellement, celle des citoyens égaux (« enfants du pays » *wanantsi*) et celle des Accomplis dans leur structure territoriale hiérarchique.

○○○○

Par leur petite taille, les îles Comores ne pouvaient représenter d'importants réservoirs d'esclaves ni des marchés pour leur achat, mais leur situation entre Madagascar et l'Afrique les prédestinaient à un rôle d'escales pour les traitants qui sillonnaient la mer. Le commerce d'import-export s'est révélé être la meilleure source de revenus au XIX^e siècle, quand les rois de Ngazidja s'affrontaient pour une domination complète de l'île. La colonisation a mis fin à leurs rivalités mais non à l'exploitation de population servile dans le nouveau statut de l'engagé. Le sort des « indigènes » soumis au travail forcé ou salariés des sociétés ne fut guère meilleur jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Faisant l'histoire de la résistance des esclaves sur la côte swahilie, Glassman souligne que dans cette culture dominée par une idéologie patriarcale, une des distinctions fondamentales de statut ne

¹⁶⁸ J. MARTIN, *Comores, quatre îles...*, 1983, t. II, p 202, liste des concubines de Said Ali, tirées d'une note de mai 1925 concernant la succession de Said Ali, ANSOM, MAD 6(8) D7.

¹⁶⁹ Lettre de Poirier, administrateur des colonies, chef de la province des Comores, au Gouverneur Général, ANSOM MAD D 6(8)24.

¹⁷⁰ G. SHEPHERD, « The Comorian and the East African Slave Trade », 1980.

ne passe pas entre le maître et l'esclave mais entre l'homme et la femme¹⁷¹. La filiation matrilineaire et la résidence matrilocale pratiquées à Ngazidja définissent un contexte bien différent pour des rapports de pouvoir à d'autres égards comparables avec la côte orientale d'Afrique. L'opposition de genre compte moins que la hiérarchie des lignages et des statuts sociaux. La mobilité est du côté des hommes, et des femmes sans lignage, tandis que les statuts sont enracinés – et enfermés – dans des espaces fixes et signifiants, les maisons maternelles. Les reclassements féminins par le mariage et la production d'enfants s'accompagnent alors d'une progression de leur résidence vers les quartiers centraux ou de nouveaux quartiers non marqués, tandis que les hommes doivent compter sur des capitaux alternatifs – qualité de *sharif* héritée du père, richesse, éducation. La particularité de Ngazidja est aussi d'avoir offert aux anciens esclaves, à travers des institutions politiques reproductibles, la possibilité de s'ériger en cités, ce qui représente un formidable outil d'intégration, malgré les restrictions de commensalité avec les libres.

¹⁷¹ J. GLASSMAN, « The Bondsman's News Clothes: the Contradictory Consciousness of Slave Resistance on the Swahili Coast », 1991, p 293.

BIBLIOGRAPHIE

- AHMED-CHAMANGA, M. & GUEUNIER N. J., « La chronique swahilie de Said Bakari (1898), (texte swahili transcrit et traduction française d'après le manuscrit de la bibliothèque municipale de St Maur) », in *Dictionnaire comorien-français et français-comorien du R.P. Sacleux*, Paris, SELAF, 1979, vol. 2. p. 621-657.
- ALLIBERT, C., « Une description turque de l'océan Indien occidental dans le Kitab-i Bahrije de Piri Re'is (1521) », *Études Océan Indien* n° 10 (1988) p. 9-52.
- ALLIBERT, C., « Cités-Etats et têtes de pont dans l'archipel des Comores », *Omalysy Anio*, 33-36 (1992), p. 115-132.
- ALPERS, E. A., *Ivory and Slaves in East Central Africa : Changing patterns of international trade to the later nineteenth century*, London, Heineman, 1975.
- ALPERS, E. A., « A Complex Relationship: Mozambique and the Comoro Islands in the 19th and 20th Centuries », *Cahier d'Études Africaines*, 161, XLI-1, (2001), p. 73-95.
- ALPERS, E. A., « Flight to Freedom: Escape from Slavery among bonded Africans in the Indian Ocean world c.1750-1970 ». In G. Campbell, (ed.), *Structure of Slavery in Indian Ocean Africa and Asia (Studies in Slave and Post-Slave Societies and Cultures)*, London, Frank Cass, 2003, p. 51-68.
- AUJAS, L., « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », *Bulletin de l'Académie Malgache*, vol. X, (1912), p.183-200.
- BLANCHY, S., « Seul ou ensemble? Dynamique des classes d'âge à Ngazidja (Comores) », *L'Homme*, 167-168, (2003), p. 153-186.
- BLANCHY, S., « Cité, citoyenneté et territoire à Ngazidja (Comores) », *Journal des Africanistes*, 74 (1-2), (2004), p. 341-380.
- BLANCHY, S., « Esclavage et commensalité à Ngazidja, Comores », *Cahiers d'Études Africaines*, XLV (3-4), (2005), p. 905-935.
- BLANCHY, S., « Maison de la soeur, maison de l'épouse. Organisation sociale et genre à Ngazidja (Comores) », in N.-C. Matthieu (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p. 271-298.
- BLANCHY, S., *La Grande Comore en 1898. Photos de Henri Pobéguin, textes de Sophie Blanchy*, Paris, KomEdit, 2007.
- BLANCHY, S., « Images coloniales de la société comorienne. Les raisons d'une méconnaissance durable », in N. DODILLE (éd.), *Idées et représentations coloniales dans l'Océan indien*, Paris, Presses Universitaires Paris-Sorbonne, 2009, p. 211-246.
- BLANCHY, S., *Maisons des femmes, cités des hommes. Filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, Nanterre, Société d'Ethnologie, 2010.
- BUJRA, J., « Production, property, prostitution: Sexual politics in Atu », *Cahier d'Études Africaines*, (XVII) (1975), p.13-39.
- BRUNSCHVIG, R., Article « 'ABD », *Encyclopédie de l'Islam*, vol. I. Leiden-Paris, Brill-Maisonneuve, 1960, p. 25-41.
- CHOUZOUR, S., « Histoire et sociologie de Ngazidja. Le manuscrit de Said Hussein », *Études Océan Indien*, 1 (1982), p. 15-55.
- COOPER, F., *From Slaves to Squatters: Plantation Labor and Agriculture in Zanzibar and Coastal Kenya 1890-1925*, New Haven, 1980.
- DAMIR, B. A., BOULINIER, G. & OTTINO, P., *Traditions d'une lignée royale des Comores*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- DESCHAMPS H., *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1972.
- DEVIC, L.-M., *Le pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Âge*, Amsterdam, Oriental Press, 1975, réédition de 1883.
- DOMENICHINI J.-P. & RAMIARAMANANA B., « 1877: une abolition de l'esclavage? » In RAKOTO I. (éd.), *L'esclavage à Madagascar. Aspects historiques et résurgences contemporaines*, Antananarivo, ICMAA, 1997, p. 233-245.
- DUBINS B., *Historical Influences on Comoro Islands*, African Studies Bulletin, New-York, 1968.
- EVERS, S., *Constructing History, Culture and Inequality. The Betsileo in the Extreme Southern Highlands of Madagascar*, Leiden - Boston - Köln, Brill, 2002.
- FAIR, L., « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, 39, (1998), p 63-94.

- FOREST, V., « L'immigration à Mayotte au cours de la période sucrière (1885-1900) », *Études Océan Indien*, 33-34, (2002), p. 91-115.
- FREEMAN-GRENVILLE, G. S. P., *The French at Kilwa Island*, Oxford, Oxford University Press, 1965.
- GALABRU, D. *La Grande Comore*, Mémoire du CHEAM, 1952.
- GEVREY, A., *Essai sur les Comores*, Pondichéry, 1870, reproduit en fac-similé par l'Association malgache d'Art et d'Archéologie, Antananarivo, 1972.
- GLASSMAN, J., « The Bondsman's News Clothes: the Contradictory Consciousness of Slave Resistance on the Swahili Coast », *Journal of African History*, 32 (1991), p. 277-312.
- GRANDIDIER, A., GRANDIDIER, G. & FROIDEVAUX H., *Collection d'ouvrages anciens concernant Madagascar (COACM)*. 9 vols, Paris, Comité de Madagascar et union coloniale, 1903-1920.
- GUY, P., *Une journée à Moroni en août 1947*, Paris, CHEAM, tapuscrit (s.d.), 8 p.
- GUY, P., *Minhadj at Tâlibîn. Le guide des étudiants et l'auxiliaire des mouftis dans la doctrine juridique. Essai de traduction juxtalinéaire du Traité de jurisprudence chaféite de l'imam an-Nawawî, Minhadj at-Tâlibîn*, ronéoté par la Cour d'appel de Madagascar, 1952.
- GUY, P., *Trois études sur une immobilisation foncière en faveur des femmes de la ligne maternelle à la grande-Comore ou "maniahoulé"*, Paris, Centre d'Études Juridiques Comparatives de l'Université de Paris 1, 1982.
- GUY, P., « Le minhadj at-twalibin et les coutumes comoriennes dans le statut personnel », *Études Océan Indien*, 6 (1985), p. 7-33.
- HEBERT, J.-C., « Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores et sur la côte orientale africaine (1790-1820); 1ère partie: Les invasions à Mayotte et Anjouan jusqu'en 1807 », *Études Océan Indien*, 3, (1983), p. 5-60.
- IBRAHIME, M., *Etat français et colons aux Comores (1912-1946)*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- IBRAHIME, M., *Le parcours d'un notable comorien en politique: Saïd Mohammed Cheikh (1904-1970)*, Thèse de doctorat d'histoire de l'Afrique, Université de Paris VII, 2004.
- KARI-NGAMA, *Flamme vive éblouit mais ne dure. Histoire de Ngazidja, du Mbadjini et du matriclan royal Mdo'mbozi, contée par Tabibou Ahamadi, rédigée par Abdourahim Moussa*, Peymeynade, Éditions Djahazi, 2002.
- LAFON, M., *L'éloquence comorienne au secours de la révolution. Les discours d'Ali Soilihi (1975-1978)*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- LARSON, P. M., *History and memory in the age of enslavement. Becoming Merina in Highland Madagascar, 1770-1820*, Portsmouth, Heinemann, 1996.
- LASTERLE, P., *La marine, la France et le sultanat d'Oman : aperçu des relations franco-omanaises à travers le prisme naval*, Service des études historiques de la Marine, 2003, <http://www.servicehistorique.marine.defense.gouv.fr>
- LOIRE, G., *Gens de mer à Dar es-Salam*, Paris, Karthala, 1993.
- LOMBARD-JOURDAN, A., « Une description inédite des îles Comores (1743) », *Omaly sy Anio*, 12, (1980), p. 177-199.
- MARTIN, B. G., « Arab Migrations to East Africa in medieval Times », *The International Journal of African Historical Studies*, VII (3), (1975), p. 367-389.
- MARTIN, J., « Les débuts du protectorat et la révolte servile de 1891 dans l'île d'Anjouan », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 218, (1973), p. 45-85.
- MARTIN, J., « L'affranchissement des esclaves de Mayotte, décembre 1846-juillet 1847 », *Cahiers d'Études Africaines*, 61-62, XVI (1-2), (1976), p. 207-233.
- MARTIN, J., *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1983.
- MARTIN, J., « Grande-Comore 1915 et Anjouan 1940: Etude comparative de deux soulèvements populaires aux Comores », *Études Océan Indien*, 3, (1983), p. 69-100.
- MARTIN, J., « Un témoignage sur la Révolution de 1891 à Anjouan. Le mémoire du Prince Salim », *Études Océan Indien*, 6, (1985), p. 51-70.
- MYERS, S., & KOPYTOFF I. (eds), *Slavery in Africa: Historical and Anthropological Perspectives*, Madison, University of Wisconsin Press, 1977.
- MOLET, L. & SAUVAGET, A., « Les voyages de Peter Mundy au XVII^e siècle », *Bulletin de Madagascar*, 264, (1968), p.413-457.
- MOLET-SAUVAGET, A., *Documents anciens sur les îles Comores I (1591-1810)*, Paris, Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Océan Indien, Travaux et Documents 28, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, 1994.
- MOLET-SAUVAGET, A., *Documents anciens sur les îles Comores II (1591-1810)*, Paris, Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Océan Indien, Travaux et Documents 37, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, 1995.
- MOUTAILLER, A., *Le trafic commercial des îles Comores à l'époque pré-coloniale*, Thèse d'Histoire, Université de Paris VIII Vincennes, 1974.

- NEWITT, M., 1983, « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », *Cahier d'Études Africaines*, XXIII (1-2), 89-90, p.139-169.
- PERCHERON, D., « Géographie médicale de la Grande Comore », *Annales d'Hygiène Coloniale*, (oct.-nov.-déc.1902), p.533-558.
- J. PRESTHOLDT, « Similitude and Empire: On Comorian Strategies of Englishness », *Journal of World History*, Vol. 18, n° 2, (2007), p. 113-138.
- RANGER, T. O., *Dance and Society in Eastern Africa*. Berkeley, Los Angeles and London, 1975.
- RAZAFINDRALAMBO, N. L., « Inégalité, exclusion, représentations sur les Hautes Terres centrales de Madagascar », *Cahiers d'Études Africaines*, XLV (3-4), (2005), p.879-905.
- RISPAL, J.-F., « Zanzibar et la politique française dans l'océan Indien (1771-1904) », *Clio en @frique* n°15, (printemps 2005), <http://www.mmsh.univ-aix.fr/iea/Clio/numero/15/texte2.html>
- ROCKEL, S. J., « A nation of porters": the Nyamwezi and the labour market in nineteenth-century Tanzania », *The Journal of African History*, 41 (2000), p.:173-195.
- ROMERO, P. W., « "Where Have All the Slaves Gone?" Emancipation and Post-Emancipation in Lamu, Kenya », *The Journal of African History*, 27, (1986), p. 497-512.
- ROMERO-CURTIN, P. W., « Lamu weddings as an example of social and economical change ». *Cahier d'Études africaines*, (XXIV), (1984), p.:131-155.
- SAID ALI, *Ma vie racontée par moi-même*, Diego-Suarez, Imprimerie de l'Avenir, 1894.
- SAID AHMED, M., *Guerriers, princes et poètes aux Comores (littérature orale)*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- SALEH, A., *Zanzibar et la Grande Comore de 1870 à 1970. Etude socio-historique*, thèse de 3è cycle, Université de Paris 1, 1973.
- SALEH, I., « The Comoro Islands. Note of a lecture delivered at the Zanzibar Museum », *Tanganyika Notes and Records*, 12, (1941), p. 51-61.
- SHEPHERD, G., « The Comorian and the East African Slave Trade », in J.L. Watson (éd.), *Asian and African Systems of Slavery*, Oxford, Basil Blackwell, 1980, p. 73-99.
- SIDI, A., *Anjouan, l'histoire d'une crise foncière*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- SIDI, A., « L'esclavage dans le système de plantation coloniale aux Comores au XIX^e siècle », in Rakoto I., (éd.), *La route des esclaves, système servile et traite dans l'est malgache*, Paris, L'Harmattan, 2000, .p. 263-281.
- SPEAR, T., « Early Swahili History reconsidered », *The International Journal of African Historical Studies*, 33 (2), (2000), p. 257-291.
- VERNET, T., « Le commerce des esclaves sur la côte swahilie, 1500-1750 », *Azania*, 38, (2003), p. 69-97.
- VERNET, T., « Slave trade and slavery on the Swahili coast (1500-1750) », in P. Lovejoy, Behnaz A. Mirzai et Ismael M. Montana (éd.), *Slavery, Islam and Diaspora*, Trenton (New Jersey), Africa World Press, 2009, p. ???.
- WRIGHT, H. T., « Early Islam, oceanic trade and town development on Nzwani: the Comorian Archipelago in the XIth-XVth centuries A.D », *Azania*, XXVII, (1992), p. 81-128.